

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1480

31 juillet 2009

### SOMMAIRE

Alcanada S.A. ....	71004	J.P. Morgan Capital Luxembourg S.à r.l. .....	71005
ALL.EX S.A. ....	70999	J.P. Morgan Partners Global Investors (PV) Luxembourg, S.à r.l. ....	70998
Alternative Pharma Solutions Royalties S.A. ....	71021	J.P. Morgan Partners Global Investors (Selldown II) Luxembourg, S.à r. l. ....	70994
Argentina S.A. ....	71000	Kalippo S.à r.l. ....	70994
Artes S.A. SPF ....	71006	Kikuoka Luxembourg S.A. ....	71040
Asian Food International S.A. ....	71040	Kinectrics Holdings S.à r.l. ....	70998
Celestine S.A. ....	71001	Landericus Property Epsilon S.à r.l. ....	70997
CEREP 3 Piccadilly Place S.à r.l. ....	71003	Landericus Property Gamma S.à r.l. ....	70997
CEREP 4 Piccadilly Place S.à r.l. ....	71003	Lekso Financial S.A. ....	70999
CEREP Broadwalk S.à r.l. ....	71004	Liberté Financière S.A. ....	70999
CEREP Grosvenor S.à r.l. ....	71004	Maint S.A. ....	71000
CEREP III France S.à r.l. ....	71040	Malbrouck Immo S.A. ....	70998
Chaleur Appliquée ....	71003	Mangrove II S.C.A. SICAR ....	70994
Ebenis SA ....	71004	M. Cocola S.A. ....	71002
ECS, Ebenis Commercial Solution S.A. ..	71004	Media Lario International S.A. ....	70997
Enex S.A. ....	71003	O.P.M. Luxembourg S.A. ....	70995
Enop 5 A.G. ....	71002	Pioneer Investments Global Portfolio ....	71005
Fassa International S.A. ....	70996	Promark Holding S.A. ....	71001
Finance and Development Holding S.A. .....	70994	Ramius Special Alternative Program ....	70998
Finance and Development Holding S.A. .....	70995	RP III S.à r.l. ....	71006
Finance and Development Holding S.A. .....	70995	Rural Impulse Fund S.A., Sicav-FIS ....	71005
Finance and Development Holding S.A. .....	70996	Safilux ....	70997
Finance and Development Holding S.A. .....	70996	Sixty Wall Street Luxembourg S.à.r.l. ...	70996
Finance and Development Holding S.A. .....	70995	Systems, Applications and Information Lo- re S.A. ....	71005
Financière Capucine 2 S.A. ....	71006	Top Fly S.A. ....	71001
Fran Financière S.A. ....	71003	Treveria Thirty-Eight S.à r.l. ....	71002
Gliders S.A. ....	71024	Treveria Thirty-One S.à r.l. ....	71000
I.A.L. International Acquisitions Luxem- bourg Holding S.A. ....	71000	Treveria Thirty S.à r.l. ....	71000
Imaginations S.A. ....	71002	Treveria Thirty-Three S.à r.l. ....	71002
Jap S.A. ....	70999	Treveria Thirty-Two S.à r.l. ....	71001
		Treveria Twenty-Nine S.à r.l. ....	71001
		Treveria Twenty-Seven S.à r.l. ....	71006

**Kalippo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.  
R.C.S. Luxembourg B 123.004.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*  
Signature  
*Un mandataire*

Référence de publication: 2009088382/13.

(090104711) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2009.

---

**Mangrove II S.C.A. SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.  
R.C.S. Luxembourg B 104.798.

Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juillet 2009.

Henri HELLINCKX  
*Notaire*

Référence de publication: 2009088427/242/13.

(090104672) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2009.

---

**Finance and Development Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.  
R.C.S. Luxembourg B 38.482.

Le bilan au 31 décembre 2001 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6/7/09.

*Pour la société*  
Signature  
*Un mandataire*

Référence de publication: 2009088480/13.

(090106148) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2009.

---

**J.P. Morgan Partners Global Investors (Selldown II) Luxembourg, S.à r. l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.  
R.C.S. Luxembourg B 114.695.

Il résulte de lettres, adressées à la société en date du 6 juillet 2009, que Messieurs Scott KRAEMER et Fred John KLOPFER, démissionnent de leur poste de gérant, avec effet au 15 juin 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juillet 2009.

Extrait sincère et conforme  
J.P. MORGAN PARTNERS GLOBAL INVESTORS (SELLOWN II) LUXEMBOURG S.à r.l.  
Signature  
*Un mandataire*

Référence de publication: 2009088711/15.

(090105719) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2009.

---

**Finance and Development Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.  
R.C.S. Luxembourg B 38.482.

Le bilan au 31 décembre 2002 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6/7/09.

*Pour la société*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2009088481/13.

(090106149) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2009.

---

**Finance and Development Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.  
R.C.S. Luxembourg B 38.482.

Le bilan au 31 décembre 2003 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6/7/09.

*Pour la société*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2009088482/13.

(090106150) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2009.

---

**Finance and Development Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.  
R.C.S. Luxembourg B 38.482.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6/7/09.

*Pour la société*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2009088483/13.

(090106151) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2009.

---

**O.P.M. Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.  
R.C.S. Luxembourg B 100.905.

*Extrait des résolutions du Conseil d'Administration du 13 février 2009:-*

*Résolution 1.*

Nationwide Management S.A. ayant son siège social 60, Grand Rue, L-1660 Luxembourg, n° RCS Luxembourg B99 746, a été confirmé avec effet immédiat comme Administrateur-Délégué jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2015.

Luxembourg, le 13 février 2009.

*Pour O.P.M. Luxembourg S.A.*

Signature

Référence de publication: 2009088715/15.

(090106072) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2009.

---

**Finance and Development Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 38.482.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6/7/09.

*Pour la société*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2009088484/13.

(090106152) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2009.

**Finance and Development Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 38.482.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6/7/09.

*Pour la société*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2009088485/13.

(090106153) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2009.

**Fassa International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 86.030.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13/7/09.

*Pour la société*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2009088486/13.

(090106154) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2009.

**Sixty Wall Street Luxembourg S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 79.215.

Il résulte de lettres, adressées à la société en date du 6 juillet 2009, que Messieurs Scott KRAEMER et Fred John KLOPFER, démissionnent de leur poste de gérant, avec effet au 15 juin 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juillet 2009.

Extrait sincère et conforme

SIXTY WALL STREET LUXEMBOURG S.à r.l.

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2009088712/15.

(090105722) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2009.

**Media Lario International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.  
R.C.S. Luxembourg B 97.870.

—  
**EXTRAIT**

Par lettre adressée le 30 juin 2009 à la société anonyme MEDIA LARIO INTERNATIONAL SA, avec siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, l'administrateur Monsieur Piero MARTINOTTI a remis sa démission comme administrateur de la société avec effet au 30 juin 2009.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2009088840/13.

(090105487) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2009.

---

**Landericus Property Gamma S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.  
R.C.S. Luxembourg B 138.627.

—  
Le bilan au 31 mars 2009 dûment approuvé a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

Landericus Property Gamma S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2009088873/13.

(090105769) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2009.

---

**Landericus Property Epsilon S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.  
R.C.S. Luxembourg B 141.187.

—  
Le bilan au 31 mars 2009 dûment approuvé a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

Landericus Property Epsilon S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2009088875/13.

(090105777) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2009.

---

**Safilux, Société Anonyme.**

Siège social: L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman.  
R.C.S. Luxembourg B 24.581.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire qui s'est tenue le 13 juillet 2009*

L'assemblée a nommé la société SAFIMMO S.A., société Anonyme ayant son siège social au 4, rue Tony Neuman L-2241 Luxembourg, représenté par son administrateur Evelyne Jastrow, demeurant 208, rue des Romains L-8041 Bertrange, en remplacement de Mr Rogelio de la Guardia, décédé.

Le mandat du nouvel administrateur prendra fin avec l'Assemblée Générale Ordinaire de 2010.

Pour copie conforme

Signature

Administrateur délégué

Référence de publication: 2009088704/15.

(090105676) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2009.

---

**J.P. Morgan Partners Global Investors (PV) Luxembourg, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.  
R.C.S. Luxembourg B 105.486.

Il résulte de lettres, adressées à la société en date du 6 juillet 2009, que Messieurs Scott KRAEMER et Fred John KLOPFER, démissionnent de leur poste de gérant, avec effet au 15 juin 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juillet 2009.

Extrait sincère et conforme

J.P. MORGAN PARTNERS GLOBAL INVESTORS (PV) LUXEMBOURG S.à r.l.

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2009088706/15.

(090105703) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2009.

---

**Kinectrics Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.  
R.C.S. Luxembourg B 118.727.

*Dépôt rectificatif des comptes annuels de l'année 2006 déposés le 18/02/2008 sous le numéro LO80025197.04.*

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Halsey Group Sàrl

Signatures

*Domiciliataire*

Référence de publication: 2009088856/13.

(090105958) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2009.

---

**Malbrouck Immo S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.  
R.C.S. Luxembourg B 131.223.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A.T.T.C. Management s.à.r.l. / A.T.T.C. Directors s.à.r.l.

*Administrateur / Administrateur*

Edward Patteet / J.P. Van Keymeulen

*Administrateur-délégué / Administrateur-délégué*

Référence de publication: 2009088858/13.

(090105946) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2009.

---

**Ramius Special Alternative Program, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.  
R.C.S. Luxembourg B 132.239.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour RAMIUS SPECIAL ALTERNATIVE PROGRAM*

KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009088891/13.

(090105607) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2009.

---

**Lekso Financial S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 60.200.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque S.A.

Société Anonyme

*Banque domiciliataire*

Edoardo TUBIA / Signature

Référence de publication: 2009088897/13.

(090105464) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2009.

---

**Liberté Financière S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 57.633.

Le bilan au 31.12.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque S.A.

Société Anonyme

*Banque domiciliataire*

Edoardo TUBIA / Signature

Référence de publication: 2009088898/13.

(090105465) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2009.

---

**Jap S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 51.770.

Le bilan au 31.12.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque S.A.

Société Anonyme

*Banque domiciliataire*

Edoardo TUBIA / Salvatore Desiderio

Référence de publication: 2009088908/13.

(090105468) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2009.

---

**ALL.EX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.  
R.C.S. Luxembourg B 85.960.

**EXTRAIT**

Par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 13 février 2009:

- Est confirmé avec effet immédiat le renouvellement du mandat de Fiduciary & Accounting Services S.A. ayant son siège social R.G. Hodge Plaza, 1, Wickhams Cay, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, n° IBC 303554 comme Commissaire aux Comptes jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2010.

Luxembourg, le 13 février 2009.

*Pour ALLEX S.A.*

Signature

Référence de publication: 2009088722/15.

(090106104) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2009.

---

**Argentina S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 53.019.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009088488/10.

(090106122) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2009.

**I.A.L. International Acquisitions Luxembourg Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 51.501.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009088489/10.

(090106124) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2009.

**Maint S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 55.568.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009088490/10.

(090106125) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2009.

**Treveria Thirty-One S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 125.661.

Les comptes annuels pour la période du 15 mars 2007 (date de constitution) au 31 décembre 2007 ont été déposés  
au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juillet 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009088810/12.

(090106337) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2009.

**Treveria Thirty S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 125.660.

Les comptes annuels pour la période du 15 mars 2007 (date de constitution) au 31 décembre 2007 ont été déposés  
au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juillet 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009088812/12.

(090106340) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2009.



**Celestine S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 124.932.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009088491/10.

(090106126) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2009.

**Top Fly S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 50.382.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009088493/10.

(090106129) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2009.

**Promark Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 47.174.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009088494/10.

(090106131) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2009.

**Treveria Thirty-Two S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 125.662.

Les comptes annuels pour la période du 15 mars 2007 (date de constitution) au 31 décembre 2007 ont été déposés  
au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juillet 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009088813/12.

(090106344) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2009.

**Treveria Twenty-Nine S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 125.666.

Les comptes annuels pour la période du 15 mars 2007 (date de constitution) au 31 décembre 2007 ont été déposés  
au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juillet 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009088815/12.

(090106345) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2009.

**Enop 5 A.G., Société Anonyme.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 1, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 76.813.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2009088518/10.

(090106112) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2009.

**M. Cocola S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2670 Luxembourg, 21, boulevard de Verdun.

R.C.S. Luxembourg B 125.089.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juillet 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009088738/10.

(090105993) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2009.

**Imaginations S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2670 Luxembourg, 21, boulevard de Verdun.

R.C.S. Luxembourg B 31.827.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juillet 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009088739/10.

(090105996) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2009.

**Treveria Thirty-Eight S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 131.045.

Les comptes annuels pour la période du 1<sup>er</sup> août 2007 (date de constitution) au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juillet 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009088830/12.

(090106333) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2009.

**Treveria Thirty-Three S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 129.821.

Les comptes annuels pour la période du 28 juin 2007 (date de constitution) au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juillet 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009088831/12.

(090106336) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2009.

**Fran Financière S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2670 Luxembourg, 21, boulevard de Verdun.

R.C.S. Luxembourg B 94.539.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juillet 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009088736/10.

(090105986) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2009.

---

**Enex S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2670 Luxembourg, 21, boulevard de Verdun.

R.C.S. Luxembourg B 21.560.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juillet 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009088737/10.

(090105989) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2009.

---

**Chaleur Appliquée, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4026 Esch-sur-Alzette, 101, route de Belvaux.

R.C.S. Luxembourg B 19.877.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juillet 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009088740/10.

(090105998) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2009.

---

**CEREP 3 Piccadilly Place S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 15.000,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 130.449.

Les comptes annuels pour la période du 11 juillet 2007 (date de constitution) au 30 juin 2008 ont été déposés au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juillet 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009088828/12.

(090106329) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2009.

---

**CEREP 4 Piccadilly Place S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 15.000,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 130.431.

Les comptes annuels pour la période du 4 juillet 2007 (date de constitution) au 30 juin 2008 ont été déposés au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juillet 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009088827/12.

(090106327) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2009.

---

**ECS, Ebenis Commercial Solution S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 17, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 68.550.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009088833/10.

(090105961) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2009.

**Ebenis SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 17, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 86.568.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009088834/10.

(090105966) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2009.

**Alcanada S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 67, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 83.617.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 14 juillet 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009088835/10.

(090105969) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2009.

**CEREP Broadwalk S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: GBP 15.000,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 130.425.

Les comptes annuels pour la période du 4 juillet 2007 (date de constitution) au 30 juin 2008 ont été déposés au registre  
de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 8 juillet 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009088825/12.

(090106321) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2009.

**CEREP Grosvenor S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: GBP 15.000,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 130.423.

Les comptes annuels pour la période du 4 juillet 2007 (date de constitution) au 30 juin 2008 ont été déposés au registre  
de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 8 juillet 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009088826/12.

(090106323) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2009.

**Pioneer Investments Global Portfolio, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker.

R.C.S. Luxembourg B 30.176.

Die Gesellschaft wurde gemäss einer Urkunde vom 17. März 1989 gegründet, veröffentlicht im luxemburgischen Amtsblatt Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations au Luxembourg Nr. 140 vom 23. Mai 1989.  
Der Jahresabschluss zum 31. Dezember 2008 wurde am Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg hinterlegt.  
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pioneer Investments Global Portfolio

Unterschrift

Référence de publication: 2009088496/13.

(090106134) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2009.

---

**Systems, Applications and Information Lore S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8308 Capellen, 89E, rue Pafebruch.

R.C.S. Luxembourg B 139.265.

*Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration le 30 avril 2009*

Il est décidé de transférer le siège de la société au Westside Village, 89<sup>E</sup>, rue Pafebruch, L-8308 Capellen à partir du 1<sup>er</sup> mai 2009.

Luxembourg, le 10 juillet 2009.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2009088626/13.

(090106441) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2009.

---

**Rural Impulse Fund S.A., Sicav-FIS, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 132.002.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour RURAL IMPULSE FUND S.A., SICAV-FIS*

KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009088890/13.

(090105601) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2009.

---

**J.P. Morgan Capital Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 78.868.

Il résulte de lettres, adressées à la société en date du 6 juillet 2009, que Messieurs Scott KRAEMER et Fred John KLOPFER, démissionnent de leur poste de gérant, avec effet au 15 juin 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juillet 2009.

Extrait sincère et conforme

J.P. MORGAN CAPITAL LUXEMBOURG S.à r.l.

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2009088708/15.

(090105711) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2009.

---

**RP III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.  
R.C.S. Luxembourg B 123.736.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009088458/10.

(090106197) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2009.

---

**Treveria Twenty-Seven S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.  
R.C.S. Luxembourg B 124.919.

Les comptes annuels pour la période du 19 février 2007 (date de constitution) au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 7 juillet 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009088823/12.

(090106347) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2009.

---

**Financière Capucine 2 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R.C.S. Luxembourg B 140.095.

Les comptes annuels pour la période du 25 juin 2008 (date de constitution) au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 7 juillet 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009088798/11.

(090106400) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2009.

---

**Artes S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.  
R.C.S. Luxembourg B 55.762.

PROJET DE SCISSION

Dans un but de réorganisation par le regroupement des différentes activités stratégiques du groupe, le Conseil d'Administration de ARTES S.A. SPF, une société de gestion de patrimoine familial sous forme de société anonyme de droit luxembourgeois, au capital social de EUR 20.000.000,00 (vingt millions d'euros) représente par 400.000 (quatre cent mille) actions d'une valeur nominale de EUR 50,00 (cinquante euros) chacune, toutes entièrement libérées, ayant son siège social à Luxembourg 5, Avenue Gaston Diderich, dénommée ci-après la Société,

inscrite au Registre de Commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 55.762 (ci-après définie "l'ancienne ARTES", la "Société" ou la "Société à scinder") Société anonyme constituée sous le nom de ARTES S.A par-devant Maître Jacques DELVAUX notaire de résidence à Luxembourg, le 23 juillet 1996, publié au Recueil Spécial du Mémorial, Série C N. 537 du 22 octobre 1996 et modifié pour la dernière fois par acte du même notaire en date du 2 décembre 2008, publié au Recueil Spécial du Mémorial, Série C N. 92 du 15 janvier 2009, propose de procéder à la scission de la Société par la constitution de deux nouvelles sociétés anonymes de droit luxembourgeois, dénommées ci-après les "nouvelles sociétés", une ayant les statuts fiscaux "Soparfi" et l'autre les statuts fiscaux de "société de gestion de patrimoine familiale".

Les nouvelles sociétés auront chacune leur siège social à L-1420 Luxembourg, 5, Avenue Gaston Diderich et porteront les dénominations sociales de:

- ARTES S.A. SPF, d'une part, (dénommée ci-après: ARTES),
- SIRIO 51 S.A. d'autre part, (dénommée ci-après: SIRIO)

Le capital social de ARTES S.A. SPF sera de EUR 10.300.000,00- (dix millions trois cent mille Euros), représenté par 206.000- (deux cent six mille) actions d'une valeur nominale de EUR 50,00- (cinquante Euros) chacune, toutes entièrement libérées,

Le capital social de SIRIO 51 S.A. sera de EUR 9.700.000,00- (neuf millions sept cent mille Euros), représente par 194.000- (cent quatre vingt quatorze mille) actions d'une valeur nominale de EUR 50,00- (cinquante Euros) chacune, toutes entièrement libérées, La scission de la Société s'opère conformément aux dispositions des articles 288 et 307 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales tels que modifiés (ci-après la loi sur les sociétés).

Les comptes retenus pour déterminer les conditions de l'opération sont ceux arrêtés par le Conseil d'administration en date du 30 avril 2009.

Les actionnaires de la Société sont appelés, à la date de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la Société (date de la scission) qui se tiendra un mois au moins après la publication du présent projet, à approuver la scission par laquelle la Société transfère, par suite de sa dissolution sans liquidation, aux deux nouvelles sociétés ARTES S.A. SPF, et SIRIO 51 S.A., l'intégralité de son patrimoine, activement et passivement sans exception.

Sous réserve de l'approbation de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la Société, celle-ci apportera, conformément à la section XV sous-section II de la loi sur les sociétés, aux deux nouvelles sociétés tous ses éléments d'actif et de passif, droits, valeurs et obligations sans exception ni réserve. En conséquence, le patrimoine de la Société scindée sera intégralement dévolu aux deux nouvelles sociétés dans l'état où il se trouvera à la date de ladite scission. L'apport des actifs net est fait à des valeurs qui tiennent compte de la réévaluation des immobilisations corporelles et financières.

D'un point de vue comptable, les opérations de la Société seront considérées, à compter du 1<sup>er</sup> mai 2009 comme accomplies pour compte de celle des nouvelles sociétés Issues de la scission à laquelle a été attribuée l'actif ou le passif sur lequel portent les opérations concernées.

En échange de l'apport de l'ensemble du patrimoine, activement et passivement, sans exception, de la Société, les actionnaires de la Société recevront pour 1 action de la Société à scinder, 1 action dans ARTES de la valeur nominale de 50,00- EUR et 1 action dans SIRIO 51 de la valeur nominale de 50,00- EUR, issues de la scission, sans soulte, le conseil avisant équitablement en cas de rompus.

En outre, l'article 307 (5) de la loi sur les sociétés est applicable à la scission, les actions de chacune des deux nouvelles sociétés étant attribuées aux actionnaires de la Société proportionnellement à leurs droits dans le capital de la Société. En ces circonstances il est fait abstraction d'un rapport écrit d'un expert indépendant.

Les actions des nouvelles sociétés seront émises dans la forme nominative et seront immédiatement attribuées aux actionnaires de la société des que la scission sera approuvée. Les actions de la Société seront annulées le jour de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la Société approuvant la scission.

Les nouvelles actions donneront droit au bénéfice dans les nouvelles sociétés dès le 1<sup>er</sup> mai 2009

Les actions des deux nouvelles sociétés donneront le droit de participer aux votes sur les bénéfices et boni de liquidation éventuels de ces sociétés des l'approbation de la scission par l'assemblée générale des actionnaires de la Société.

La Société n'a émis aucune part bénéficiaire ni aucune action privilégiée. En conséquence, aucun actionnaire ne dispose de droit spéciaux et aucun titre autre que des actions n'est émis par les deux nouvelles sociétés;

Aucun avantage particulier n'est attribué au Commissaire aux comptes, ni aux membres du Conseil d'administration de la Société ou des sociétés bénéficiaires eu égard à l'opération de scission.

Les éléments du patrimoine total, actif et passif de la Société, tels qu'arrêtes au 30 avril 2009, sont les suivants:

ANCIENNE ARTE S.A. SPF  
RCS Luxembourg B55.762

*Bilan au 30 avril 2009*  
*Valeur en EUR*

		30.04.2009	31.12.2008
	ACTIF		
A	CAPITAL SOUSCRIT NON VERSE:		
A	TOTAL .....	0,00	0,00
B	FRAIS D'ETABLISSEMENT:		
B I	Frais de constitution et modif. statuts .....	1.759,12	2.519,82
B	TOTAL .....	1.759,12	2.519,82
C	ACTIF IMMOBILISE:		
C I	Immobilisations incorporelles:		
	TOTAL .....	0,00	0,00
C II	Immobilisations corporelles:		
	TOTAL .....	0,00	0,00
C III	Immobilisations financières:		
C III 1	parts dans des entreprises liées .....	0,00	0,00
C III 2	créances sur des entreprises liées		
	- dont la durée résiduelle est supérieure à un an .....	0,00	0,00
C III 5	titres ayant le caractère d'immobilisations .....	4.500.000,00	4.500.000,00

C III 6	autres prêts et créances .....	4.036.499,00	3.786.499,00
C III 7	actions propres ou parts propres		
	TOTAL .....	<u>8.536.499,00</u>	<u>8.286.499,00</u>
C	TOTAL ACTIF IMMOBILISE .....	8.536.499,00	8.286.499,00
D	ACTIF CIRCULANT:		
D I	Stocks:		
	TOTAL .....	<u>0,00</u>	<u>0,00</u>
D II	Créances:		
D II 3 c	envers des entreprises contrôlant:		
	- dont la durée résiduelle est supérieure à un an .....	127.654,79	116.885,98
D II 4	autres créances:		
	- dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an .....	225.601,26	225.601,26
	TOTAL .....	<u>353.256,05</u>	<u>342.487,24</u>
D III	Valeurs mobilières:		
D III 3 a	autres participations .....	1.034.840,51	1.238.403,24
D III 3 b	autres titres .....	46.936.390,91	47.358.504,53
	TOTAL .....	<u>47.971.231,42</u>	<u>48.596.907,77</u>
D IV	Avoirs en banques, avois en compte de chèques postaux, chèques et en caisse:		
D IV 1	dépôts bancaires et postaux .....	2.136.293,52	3.259.093,24
	TOTAL .....	<u>2.136.293,52</u>	<u>3.259.093,24</u>
D	TOTAL ACTIF CIRCULANT .....	50.460.780,99	52.198.488,25
E	COMPTE DE REGULARISATION ACTIFS		
	Prorata et réescomptes .....	711.849,05	337.886,64
	TOTAL .....	<u>711.849,05</u>	<u>337.886,64</u>
	TOTAL ACTIF .....	59.710.888,16	60.825.393,71
	PASSIF		
		30.04.2009	31.12.2008
A	CAPITAUX PROPRES:		
A I	Capital souscrit .....	20.000.000,00	20.000.000,00
A II	Primes d'émission		
A III	Réserves de réévaluation		
A IV	Réserves:		
A IV 1	Réserve légale .....	1.036.290,11	1.036.290,11
A IV 4	Autres réserves		
A V	Résultats reportés .....	38.497.355,16	44.775.153,97
A VI	Résultats de l'exercice .....	-373.952,02	-6.277.798,81
A	TOTAL CAPITAUX PROPRES .....	<u>59.159.693,25</u>	<u>59.533.645,27</u>
B	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES:		
B	TOTAL .....	<u>0,00</u>	<u>0,00</u>
C	DETTES:		
C 1	Emprunts obligataires:		
C 1 b	Emprunts non convertibles:		
	- dont la durée résiduelle est supérieure à un an .....	500.000,00	500.000,00
C 4	Dettes sur achats et prestations de services:		
	- dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an .....	18.377,50	48.377,50
C 8	Dettes fiscales et dettes au titre de la sécurité sociale: .....		614.005,48
C 9	Autres dettes:		
	- dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an .....	30.066,67	
	TOTAL .....	<u>548.444,17</u>	<u>1.162.382,98</u>
D	COMPTE DE REGULARISATION PASSIFS:		
	Prorata et réescomptes .....	2.750,74	129.365,46
	TOTAL .....	<u>2.750,74</u>	<u>129.365,46</u>
	TOTAL PASSIF .....	59.710.888,16	60.825.393,71



En contrepartie de l'apport de l'ensemble du patrimoine, activement et passivement, sans exception, de la Société à scinder, les deux nouvelles sociétés recevront les éléments de patrimoine actif et passif suivants et auront par conséquent les situations d'ouverture suivantes:

Répartition des bilans

ARTES S.A. SPF

Bilan d'ouverture au 1<sup>er</sup> mai 2009  
Valeur en EUR

	30.04.2009
ACTIF	
A CAPITAL SOUSCRIT NON VERSE:	
A TOTAL: .....	0,00
B FRAIS D'ETABLISSEMENT:	
B I Frais de constitution et modif.statuts .....	879,56
B TOTAL .....	879,56
C ACTIF IMMOBILISE:	
C I Immobilisations incorporelles:	
TOTAL .....	0,00
C II Immobilisations corporelles:	
TOTAL .....	0,00
C III Immobilisations financières:	
TOTAL .....	0,00
C TOTAL ACTIF IMMOBILISE .....	0,00
D ACTIF CIRCULANT:	
D I Stocks:	
TOTAL .....	0,00
D II Créances:	
D II 3 c envers des entreprises contrôlant:	
- dont la durée résiduelle est supérieure à un an .....	127.654,79
TOTAL .....	127.654,79
D III Valeurs mobilières:	
D III 3 b autres titres .....	28.992.087,51
TOTAL .....	28.992.087,51
D IV Avoirs en banques, avoirs en compte de chèques postaux, chèques et en caisse:	
D IV 1 dépôts bancaires et postaux .....	319.164,79
TOTAL .....	319.164,79
D TOTAL ACTIF CIRCULANT .....	29.438.907,09
E COMPTE DE REGULARISATION ACTIFS	
TOTAL .....	0,00
TOTAL ACTIF .....	29.439.786,65
PASSIF	30.04.2009
A CAPITAUX PROPRES:	
A I Capital souscrit .....	10.300.000,00
A II Primes d'émission	
A III Réserves de réévaluation	
A IV Réserves:	
A IV 1 Réserve légale .....	533.689,41
A V Résultats reportés .....	19.826.137,90
A VI Résultats de l'exercice .....	-1.729.230,15
A TOTAL CAPITAUX PROPRES .....	28.930.597,16
B PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES:	
B TOTAL .....	0,00
C DETTES:	
C 1 Emprunts obligataires:	
C 1 b Emprunts non convertibles:	

	- dont la durée résiduelle est supérieure à un an .....	500.000,00
C 4	Dettes sur achats et prestations de services:	
	- dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an .....	9.188,75
	TOTAL .....	509.188,75
D	COMPTE DE REGULARISATION PASSIFS:	
	Prorata et réescomptes .....	0,74
	TOTAL .....	0,74
	TOTAL PASSIF .....	29.439.786,65

SIRIO 51 S.A.

*Bilan d'ouverture au 1<sup>er</sup> mai 2009*  
Valeur en EUR

	ACTIF	30.04.2009
A	CAPITAL SOUSCRIT NON VERSE:	
A	TOTAL .....	0,00
B	FRAIS D'ETABLISSEMENT:	
B I	Frais de constitution et modif.statuts .....	879,56
B	TOTAL .....	879,56
C	ACTIF IMMOBILISE:	
C I	Immobilisations incorporelles:	
	TOTAL .....	0,00
C II	Immobilisations corporelles:	
	TOTAL .....	0,00
C III	Immobilisations financières:	
C III 5	titres ayant le caractère d'immobilisations .....	4.500.000,00
C III 6	autres prêts et créances .....	4.036.499,00
	TOTAL .....	8.536.499,00
C	TOTAL ACTIF IMMOBILISE .....	8.536.499,00
D	ACTIF CIRCULANT:	
D I	Stocks:	
	TOTAL .....	0,00
D II	Créances:	
D II 4	autres créances:	
	- dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an .....	225.601,26
	TOTAL .....	225.601,26
D III	Valeurs mobilières:	
D III 3	autres valeurs mobilières:	
D III 3 a	autres participations .....	1.034.840,51
D III 3 b	autres titres .....	17.944.303,40
	TOTAL .....	18.979.143,91
D IV	Avoirs en banques, avoirs en compte de chèques postaux, chèques et en caisse:	
D IV 1	dépôts bancaires et postaux .....	1.817.128,73
	TOTAL .....	1.817.128,73
D	TOTAL ACTIF CIRCULANT .....	21.021.873,90
E	COMPTE DE REGULARISATION ACTIFS	
	Prorata et réescomptes .....	711.849,05
	TOTAL .....	711.849,05
	TOTAL ACTIF .....	30.271.101,51
	PASSIF	30.04.2009
A	CAPITAUX PROPRES:	
A I	Capital souscrit .....	9.700.000,00
A II	Primes d'émission .....	0,00
A III	Réserves de réévaluation .....	0,00
A IV	Réserves: .....	0,00

A IV 1	Réserve légale .....	502.600,70
A V	Résultats reportés .....	18.671.217,26
A VI	Résultats de l'exercice .....	1.355.278,13
A	TOTAL CAPITAUX PROPRES .....	30.229.096,09
B	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES:	
B	TOTAL .....	0,00
C	DETTES:	
C 4	Dettes sur achats et prestations de services:	
	- dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an .....	9.188,75
C 9	Autres dettes:	
	- dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an .....	30.066,67
	TOTAL .....	39.255,42
D	COMPTE DE REGULARISATION PASSIFS:	
	Prorata et réescomptes .....	2.750,00
	TOTAL .....	2.750,00
	TOTAL PASSIF .....	30.271.101,51

Suite à ce qui précède, il est proposé que l'assemblée de la Société à scinder composée de l'ensemble des actionnaires, savoir:

1. Camperio Legal & Fiduciary Services PLC agissant en qualité de Trustee de The Bruno Nespoli Family Trust .....		206.000 actions
2. Camperio Legal & Fiduciary Services PLC agissant en qualité de Trustee de The BN Trust . . .		194.000 actions
Total .....		400.000 actions

décide comme élément de la scission la constitution authentique des deux sociétés nouvelles suivantes:

ARTES S.A. SPF

SIRIO 51 S.A.

savoir:

ARTES S.A. SPF

Société anonyme

Siège social: L - 1420 Luxembourg

5, Avenue Gaston Diderich

Dont l'acte constitutif est de la teneur suivante:

**Dénomination - Sièges - Durée - Objet**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Entre les personnes ci-avant désignées et toutes celles qui deviendront dans la suite propriétaires des actions ci-après créées, il est formé une société de gestion de patrimoine familial sous forme de société anonyme sous la dénomination de "ARTES S.A. SPF".

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Sans préjudice des règles de droit commun en matière de résiliations contractuelles au cas où le siège social de la Société est établi par contrat avec des tiers, le siège social pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège, le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée.

Le conseil d'administration aura le droit d'instituer des bureaux, centres administratifs, agences et succursales partout, selon qu'il appartiendra, aussi bien dans le Grand-Duché qu'à l'étranger.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger, se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'au moment où les circonstances seront redevenues complètement normales.

Un tel transfert ne changera rien à la nationalité de la société, qui restera luxembourgeoise. La décision relative au transfert provisoire du siège social sera portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société, qui, suivant les circonstances, est le mieux placé pour y procéder.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La Société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs constitués d'instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et d'espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte. Elle ne pourra exercer aucune activité commerciale.

Elle réservera ses actions, soit à des personnes physiques agissant dans le cadre de la gestion de leur patrimoine privé, soit à des entités patrimoniales agissant exclusivement dans l'intérêt du patrimoine privé d'une ou de plusieurs personnes physiques, soit à des intermédiaires agissant pour le compte des investisseurs précités.

Elle ne pourra pas s'immiscer dans la gestion d'une société dans laquelle elle détient une participation. La société ne peut au cours d'un exercice recevoir 5% ou plus du montant total des dividendes en provenance de participations dans des sociétés non résidentes et non cotées qui ne sont pas soumises à un impôt comparable à l'impôt sur le revenu des collectivités au sens de la loi modifiée du 4 décembre 1967 concernant l'impôt sur le revenu. Les titres qu'elle émettra ne pourront faire l'objet d'un placement public ou être admis à la cotation d'une bourse de valeurs.

Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites fixées par la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de patrimoine familial ("SPF").

### Capital - Actions

**Art. 5.** Le capital souscrit de la société est fixé à EUR 10.300.000,00- (dix millions trois cent mille Euros), représenté par 206.000- (deux cent six mille) actions d'une valeur nominale de EUR 50,00- (cinquante Euros) chacune, toutes entièrement libérées.

Le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par la décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut, dans la mesure où, et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions.

**Art. 6.** Les actions de la société sont nominatives ou au porteur, ou en partie dans l'une ou l'autre forme, aux choix des actionnaires, sauf dispositions de la loi.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les Indications prévues à l'article trente-neuf de la loi concernant les sociétés commerciales.

La propriété des actions nominatives d'établit par une inscription sur le dit registre.

Des certificats constatant ces inscriptions seront délivrées d'un registre à souches et signés par deux administrateurs.

La société pourra émettre des certificats représentatifs d'actions au porteur. Ces certificats seront signés par deux administrateurs.

**Art. 7.** La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. S'il y a plusieurs propriétaires par action, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire. Il en sera de même dans le cas d'un conflit opposant l'usufruitier et le nu-propriétaire, ou un débiteur et un créancier gagiste.

**Art. 8.** Le conseil d'administration peut, sur décision de l'assemblée générale des actionnaires, autoriser l'émission d'emprunts obligataires convertibles ou non sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payable en quelque monnaie que ce soit.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêts, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait. Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Les obligations doivent être signées par deux administrateurs; ces deux signatures peuvent être soit manuscrites, soit imprimées, soit apposées au moyen d'une griffe.

### Administration - Surveillance

**Art. 9.** La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale, pour un terme ne pouvant dépasser six années et en tout temps révocables par elle. Les administrateurs sortants peuvent être réélus.

Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président et s'il en décide ainsi, un ou plusieurs vice-présidents du conseil d'administration. Le premier président sera désigné par l'assemblée générale. En cas d'absence du président, les réunions du conseil d'administration sont présidées par un administrateur présent désigné à cet effet.

**Art. 10.** Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président du conseil ou de deux de ses membres.

Les administrateurs seront convoqués séparément à chaque réunion du conseil d'administration. Sauf le cas d'urgence qui doit être spécifié dans la convocation, celle-ci sera notifiée au moins quinze jours avant la date fixée pour la réunion.

Le conseil se réunit valablement sans convocation préalable au cas où tous les administrateurs sont présents ou valablement représentés.

Les réunions du conseil d'administration se tiennent au lieu et à la date indiqués dans la convocation.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou valablement représentée.

Tout administrateur empêché peut donner par écrit délégation à un autre membre du conseil pour le représenter et pour voter en ses lieu et place.

Les résolutions du conseil seront prises à la majorité absolue des votants. En cas de partage, la voie de celui qui préside la réunion sera prépondérante.

Les résolutions signées par tous les administrateurs seront aussi valables et efficaces que si elles avaient été prises lors d'un conseil dûment convoqué et tenu. De telles signatures peuvent apparaître sur un document unique ou sur des copies multiples d'une résolution identique et peuvent être révélées par lettres, télégrammes ou télex.

Un administrateur, ayant des intérêts personnels opposés à ceux de la société dans une affaire soumise à l'approbation du conseil, sera obligé d'en informer le conseil et de se faire donner acte de cette déclaration dans le procès-verbal de la réunion. Il ne peut prendre part aux délibérations afférentes du conseil.

Lors de la prochaine assemblée générale des actionnaires, avant de procéder au vote de toute autre question, les actionnaires seront informés des matières où un administrateur a un intérêt personnel opposé à celui de la société.

Au cas où un membre du conseil d'administration a dû s'abstenir pour intérêt opposé, les résolutions prises à la majorité des membres du conseil présents ou représentés à la réunion et qui votent, seront tenues pour valables.

**Art. 11.** Les décisions du conseil d'administration seront constatées par des procès-verbaux, qui seront insérés dans un registre spécial et signés par au moins un administrateur.

Les copies ou extraits de ces minutes doivent être signés par le président du conseil d'administration ou par deux administrateurs.

**Art. 12.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, ou par les statuts de la société à l'assemblée générale, seront de la compétence du conseil d'administration.

**Art. 13.** Le conseil d'administration peut déléguer des pouvoirs à un ou plusieurs de ses membres. Il peut désigner des mandataires ayant des pouvoirs définis et les révoquer en tout temps. Il peut également de l'assentiment préalable de l'assemblée générale des actionnaires déléguer la gestion journalière de la société à un de ses membres, qui portera le titre d'administrateur-délégué.

**Art. 14.** Le conseil d'administration pourra instituer un comité exécutif, composé de membres du conseil d'administration et fixer le nombre de ses membres. Le comité exécutif pourra avoir tels pouvoirs et autorité d'agir au nom du conseil d'administration que ce dernier aura déterminé par résolution préalable. A moins que le conseil d'administration n'en dispose autrement, le comité exécutif établira sa propre procédure pour la convocation et la tenue de ses réunions.

Le conseil d'administration fixera, s'il y a lieu, la rémunération des membres du comité exécutif.

**Art. 15.** Le conseil d'administration représente la société en justice, soit en demandant soit en défendant.

Les exploits pour ou contre la société sont valablement faits au nom de la société seule.

**Art. 16.** Tous documents et toutes nominations de mandataires engageront valablement la société s'ils sont signés au nom de la société par deux administrateurs, ou par un mandataire dûment autorisé par le conseil d'administration.

**Art. 17.** La surveillance des opérations de la société sera confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leurs mandats, laquelle ne pourra pas dépasser six ans. Tout commissaire sortant est rééligible.

### Assemblées

**Art. 18.** L'assemblée générale annuelle pourra par simple décision allouer aux administrateurs une rémunération appropriée pour l'accomplissement de leurs fonctions.

**Art. 19.** L'assemblée générale légalement constituée représente l'ensemble des actionnaires. Ses décisions engagent les actionnaires absents, opposés ou qui se sont abstenus au vote.

**Art. 20.** Pour être admis aux assemblées générales, tout actionnaire doit déposer ses titres au porteur ou ses certificats nominatifs au siège social ou aux établissements désignés dans les avis de convocation cinq jours avant la date fixée pour l'assemblée.

**Art. 21.** L'assemblée générale annuelle se tiendra à Luxembourg, le deuxième vendredi du mois de mai à 12.00 heures.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée sera reportée au premier jour ouvrable suivant à la même heure. Les assemblées générales ordinaires se tiendront à Luxembourg, au lieu indiqué dans la convocation et les assemblées générales extraordinaires au lieu désigné par le conseil d'administration.

**Art. 22.** L'assemblée générale entendra le rapport du conseil d'administration et du commissaire, votera sur l'approbation des rapports et des comptes et sur la distribution des profits, procédera aux nominations requises par les statuts, donnera décharge aux administrateurs et aux commissaires et traitera des autres questions qui pourront lui être dévolues. Toute action donne droit à une voix.

Tout actionnaire pourra voter en personne ou par mandataire, lequel ne sera pas nécessairement actionnaire.

Tout actionnaire aura le droit de demander un vote au scrutin secret.

**Art. 23.** L'assemblée générale délibérant aux conditions de quorum et de majorité prévus par la loi peut modifier les statuts dans toutes leurs dispositions sous réserve des limites prévues par la loi.

**Art. 24.** Le conseil d'administration sera responsable de la convocation des assemblées ordinaires et extraordinaires. Il sera obligé de convoquer une assemblée générale chaque fois qu'un groupe d'actionnaires représentant au moins un cinquième du capital souscrit, le demandera par écrit, en indiquant l'ordre du jour.

Tout avis contenant convocation à l'assemblée générale doit contenir l'ordre du jour de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration peut déterminer la forme des mandats à employer et exiger qu'ils seront déposés dans le délai et au lieu qu'il indiquera.

**Art. 25.** Le président du conseil d'administration, ou en son absence, l'administrateur qui le remplace, préside les assemblées générales.

L'assemblée choisira parmi les assistants deux scrutateurs. Les autres membres du conseil d'administration complètent le bureau.

**Art. 26.** Les procès-verbaux de l'assemblée générale seront signés par les membres du bureau et par tout actionnaire qui le demande.

Toutefois, au cas où les délibérations de l'assemblée doivent être conformes, les copies et les extraits qui en seront délivrés pour être produits en justice ou ailleurs, doivent être signés par le président du conseil d'administration et par un autre administrateur.

### **Année sociale - Bilan - Répartition des bénéfices**

**Art. 27.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

**Art. 28.** Chaque année, à la clôture de l'exercice social, le conseil d'administration établit les comptes annuels dans les formes prévues par la loi.

A la même époque, les comptes seront clos et le conseil d'administration préparera un compte des profits et pertes de l'année sociale écoulée. Au plus tard un mois avant l'assemblée générale annuelle, l'administration soumettra le bilan de la société et le compte des pertes et profits en même temps que son rapport, ainsi que tous autres documents qui pourront être requis par la loi, au commissaire qui, sur ce, établira son rapport. Une quinzaine avant l'assemblée générale annuelle, le bilan, le compte des profits et pertes, le rapport du conseil d'administration, le rapport du commissaire ainsi que tous autres documents qui pourront être requis par la loi, seront déposés au siège social de la société, où les actionnaires pourront en prendre connaissance durant les heures de bureau normales.

**Art. 29.** L'excédent créditeur du compte des profits et pertes, après déduction des frais généraux, charges sociales, amortissements et provisions pour engagements passés ou futurs, déterminé par le conseil d'administration, constituera le bénéfice net de la société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Cette affectation cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital souscrit.

Le solde restant du bénéfice net restera à la disposition de l'assemblée générale.

Les dividendes, s'il y a lieu à leur distribution, seront distribués à l'époque et au lieu fixés par le conseil d'administration en deans les limites fixées par l'assemblée générale.

Avec les approbations prévues par la loi et en respectant les autres prescriptions légales des dividendes intérimaires peuvent être payés par le conseil d'administration.

L'assemblée générale peut décider d'affecter des profits et des réserves distribuables au remboursement du capital sans réduire le capital social.

### **Dissolution - Liquidation**

**Art. 30.** La société pourra être dissoute à tout moment par décision d'une assemblée générale statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

**Art. 31.** Lors de la dissolution de la société, l'assemblée générale règle le mode de liquidation et nomme un ou plusieurs liquidateurs et détermine leurs pouvoirs.

Sur l'actif net, provenant de la liquidation après apurement du passif, il sera prélevé la somme nécessaire pour rembourser le montant libéré des actions; quant au solde, il sera réparti également entre toutes les actions.

### **Disposition générale**

**Art. 32.** Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent à la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures.

### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice commence le 1<sup>er</sup> mai 2009 pour se terminer le 31 décembre 2009.

La première assemblée générale annuelle se réunira le deuxième vendredi du mois de mai à 12.00 heures.

#### Souscription

Le capital social de EUR 10.300.000,00 est souscrit par les actionnaires tels que représentés et plus amplement désignés sur la liste de présence de l'assemblée de la société scindée proportionnellement à leurs droits dans le capital de la société scindée, savoir:

1. Camperio Legal & Fiduciary Services PLC agissant en qualité de Trustee de The Bruno Nespoli Family Trust . . . . . 206.000 actions
2. Camperio Legal & Fiduciary Services PLC agissant en qualité de Trustee de The BN Trust . . . . . 194.000 actions

#### Libération

Le capital social de ARTES S.A. SPF de EUR 10.300.000,00-, tel que figurant à l'article 5 du projet des statuts ci avant, est libéré conformément au projet de scission par le transfert à la société des actifs et des passifs de la Société, suivant la répartition propose dans le projet de scission, savoir:

#### Valeur en EUR

	ACTIF	30.04.2009
A	CAPITAL SOUSCRIT NON VERSE:	
A	TOTAL . . . . .	<u>0,00</u>
B	FRAIS D'ETABLISSEMENT:	
B I	Frais de constitution et modif. statuts . . . . .	879,56
B	TOTAL . . . . .	<u>879,56</u>
C	ACTIF IMMOBILISE:	
C I	Immobilisations incorporelles:	
	TOTAL . . . . .	<u>0,00</u>
C II	Immobilisations corporelles:	
	TOTAL . . . . .	<u>0,00</u>
C III	Immobilisations financières:	
	TOTAL . . . . .	<u>0,00</u>
C	TOTAL ACTIF IMMOBILISE . . . . .	<u>0,00</u>
D	ACTIF CIRCULANT:	
D I	Stocks:	
	TOTAL . . . . .	<u>0,00</u>
D II	Créances:	
D II 3 c	envers des entreprises contrôlant:	
	- dont la durée résiduelle est supérieure à un an . . . . .	127.654,79
	TOTAL . . . . .	<u>127.654,79</u>
D III	Valeurs mobilières:	
D III 3 b	autres titres	28.992.087,51
	TOTAL . . . . .	<u>28.992.087,51</u>
D IV	Avoirs en banques, avoirs en compte de chèques postaux, chèques et en caisse:	
D IV 1	dépôts bancaires et postaux . . . . .	319.164,79
	TOTAL . . . . .	<u>319.164,79</u>
D	TOTAL ACTIF CIRCULANT . . . . .	<u>29.438.907,09</u>
E	COMPTE DE REGULARISATION ACTIFS	
	TOTAL . . . . .	<u>0,00</u>
	TOTAL ACTIF . . . . .	<u>29.439.786,65</u>
	PASSIF	30.04.2009
A	CAPITAUX PROPRES:	
A I	Capital souscrit . . . . .	10.300.000,00
A II	Primes d'émission	
A III	Réserves de réévaluation	
A IV	Réserves:	
A IV 1	Réserve légale . . . . .	533.689,41
A V	Résultats reportés . . . . .	19.826.137,90
A VI	Résultat de l'exercice . . . . .	-1.729.230,15

A	TOTAL CAPITAUX PROPRES .....	28.930.597,16
B	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES:	
B	TOTAL .....	0,00
C	DETTES:	
C 1	Emprunts obligataires:	
C 1 b	Emprunts non convertibles:	
	- dont la durée résiduelle est supérieure à un an .....	500.000,00
C 4	Dettes sur achats et prestations de services:	
	- dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an .....	9.188,75
	TOTAL .....	509.188,75
D	COMPTE DE REGULARISATION PASSIFS:	
	Prorata et réescomptes .....	0,74
	TOTAL .....	0,74
	TOTAL PASSIF .....	29.439.786,65

Lequel apport autre qu'en numéraire sera fait l'objet d'un rapport du réviseur d'entreprises, savoir la société "Compagnie Européenne de Révision Luxembourg" avec siège social à 5, Avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, conformément aux dispositions de l'article 26-1 de la loi sur les sociétés, daté avant la tenue de l'assemblée générale approuvant le présent projet de scission

#### *Attribution*

En contrepartie de cet apport, les 206.000 actions représentatives du capital social de EUR 10.300.000,00- de la société présentement constituée, sont attribuées comme suit:

1. Camperio Legal & Fiduciary Services PLC agissant en qualité de Trustee de The Bruno Nespoli Family Trust	106.090 actions
2. Camperio Legal & Fiduciary Services PLC agissant en qualité de Trustee de The BN Trust . . . .	99.910 actions
Total .....	206.000 actions

SIRIO 51 S.A.

Société anonyme

Siège social: L - 1420 Luxembourg

15, Avenue Gaston Diderich

Dont l'acte constitutif est de la teneur suivante:

#### **Dénomination - Siège - Durée - Objet**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Entre les personnes ci-avant désignées et toutes celles qui deviendront dans la suite propriétaires des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme sous la dénomination de "SIRIO 51 S.A.".

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Sans préjudice des règles de droit commun en matière de résiliations contractuelles au cas où le siège social de la Société est établi par contrat avec est tiers, le siège social pourra être transféré à tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg sur simple décision du conseil d'administration, lequel a tous pouvoirs pour y adapter authentiquement le présent article.

Le conseil d'administration aura le droit d'instituer des bureaux, centres administratifs, agences et succursales partout, selon qu'il appartiendra, aussi bien dans le Grand-Duché qu'à l'étranger.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger, se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'au moment où les circonstances seront redevenues complètement normales.

Un tel transfert ne changera rien à la nationalité de la société, qui restera luxembourgeoise. La décision relative au transfert provisoire du siège social sera portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société, qui, suivant les circonstances, est le mieux placé pour y procéder.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La Société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme, d'option, d'achat, d'échange, de négociation ou de toute autre manière et encore l'acquisition de brevets et de marques de fabrique et la concession de licences, l'acquisition de biens meubles et immeubles, leur gestion et leur mise en valeur.



Elle peut en outre accorder aux entreprises auxquelles elle s'intéresse tous concours ou toutes assistances financières, prêts, avances ou garanties, comme elle peut emprunter même par émission d'obligations ou s'endetter autrement pour financer son activité sociale.

Elle peut en outre effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, mobilières, immobilières ou financières et prêter tous services aux sociétés du groupe auquel elle appartient, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, et encore accomplir toutes autres opérations à favoriser l'accomplissement de son objet social.

### Capital - Actions

**Art. 5.** Le capital souscrit de la société est fixé à EUR 9.700.000,00- (neuf millions sept cent mille Euros), représenté par 194.000- (cent quatre vingt quatorze mille) actions d'une valeur nominale de EUR 50,00- (cinquante Euros) chacune, toutes entièrement libérées.

Le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par la décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission, à libérer, en tout ou partie, en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certains, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société ou même, en cas d'autorisation adéquate de l'assemblée ayant décidé la constitution de ces réserves ou primes, par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir le paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article à la modification intervenue en même temps.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par la décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut, dans la mesure où, et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions.

**Art. 6.** Les actions de la société sont nominatives ou au porteur, ou en partie dans l'une ou l'autre forme, aux choix des actionnaires, sauf dispositions de la loi.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article trente-neuf de la loi concernant les sociétés commerciales.

La propriété des actions nominatives d'établit par une inscription sur le dit registre.

Des certificats constatant ces inscriptions seront délivrés d'un registre à souches et signés par deux administrateurs.

**Art. 7.** La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action.

S'il y a plusieurs propriétaires par action, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire. Il en sera de même dans le cas d'un conflit opposant l'usufruitier et le nu-propriétaire ou un débiteur et un créancier gagiste.

**Art. 8.** Le conseil d'administration respectivement l'administrateur-unique peut, sur décision de l'assemblée générale des actionnaires, autoriser l'émission d'emprunts obligataires convertibles sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payable en quelque monnaie que ce soit.

Le conseil d'administration respectivement l'administrateur-unique déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêts, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait. Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Les obligations doivent être signées par deux administrateurs respectivement l'administrateur unique; ces deux signatures peuvent être soit manuscrites, soit imprimées, soit apposées au moyen d'une griffe.

### Administration - Surveillance

**Art. 9.** En cas de pluralité d'actionnaires, la société doit être administrée de 3 membres au moins, actionnaires ou non.

Si la société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société a seulement un actionnaire restant, la composition du conseil d'administration pour être limitée à un (1) membre, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs ou l'administrateur unique seront élus par l'assemblée des actionnaires pour un terme qui ne peut excéder six ans et toujours révocables par elle.

Les administrateurs sortants peuvent être réélus.

Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président et s'il en décide ainsi, un ou plusieurs vice-présidents du conseil d'administration. Le premier président sera désigné par l'assemblée générale. En cas d'absence du président, les réunions du conseil d'administration sont présidées par un administrateur présent désigné à cet effet.

**Art. 10.** Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président du conseil ou de deux de ses membres.

Les administrateurs seront convoqués séparément à chaque réunion du conseil d'administration. Sauf le cas d'urgence qui doit être spécifié dans la convocation, celle-ci sera notifiée au moins quinze jours avant la date fixée pour la réunion.

Le conseil se réunit valablement sans convocation préalable au cas où tous les administrateurs sont présents ou valablement représentés.

Les réunions du conseil d'administration se tiennent au lieu et à la date indiquée dans la convocation.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou valablement représentée. La présence peut également être assurée par téléphone ou vidéo conférence.

Tout administrateur empêché peut donner par écrit délégation à un autre membre du conseil pour le représenter et pour voter en son lieu et place.

Les résolutions du conseil seront prises à la majorité absolue des votants. En cas de partage, la voie de celui qui préside la réunion sera prépondérante.

Les résolutions signées par tous les administrateurs seront aussi valables et efficaces que si elles avaient été prises lors d'un conseil dûment convoqué et tenu. De telles signatures peuvent apparaître sur un document unique ou sur des copies multiples d'une résolution identique et peuvent être révélées par lettres, télégrammes, télex ou fax.

Un administrateur, ayant des intérêts personnels opposés à ceux de la société dans une affaire soumise à l'approbation du conseil, sera obligé d'en informer le conseil et de se faire donner acte de cette déclaration dans le procès-verbal de la réunion. Il ne peut prendre part aux délibérations afférentes du conseil.

Lors de la prochaine assemblée générale des actionnaires, avant de procéder au vote de toute autre question, les actionnaires seront informés des matières où un administrateur a un intérêt personnel opposé à celui de la société.

Au cas où un membre du conseil d'administration a dû s'abstenir pour intérêt opposé, les résolutions prises à la majorité des membres du conseil présents ou représentés à la réunion et qui votent, seront tenues pour valables.

Lorsque la société comprend un associé unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la société et son administrateur ayant eu un intérêt opposé à celui de la société.

**Art. 11.** Les décisions du conseil d'administration seront constatées par des procès-verbaux, qui seront insérés dans un registre spécial et signé par au moins un administrateur.

Les copies ou extraits de ces minutes doivent être signés par le président du conseil d'administration ou par deux administrateurs ou l'administrateur unique.

**Art. 12.** Le conseil d'administration ou l'administrateur unique sont investis des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi du 10 août 1915, telle que modifiée ou par les statuts de la société à l'assemblée générale, seront de la compétence du conseil d'administration ou de l'administrateur unique.

**Art. 13.** Le conseil d'administration peut déléguer des pouvoirs à un ou plusieurs de ses membres. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique peut désigner des mandataires ayant des pouvoirs définis et les révoquer en tout temps. Le conseil d'administration peut également déléguer la gestion journalière de la société à un de ses membres, qui portera le titre d'administrateur-délégué.

**Art. 14.** Le conseil d'administration pourra instituer un comité exécutif, composé de membres du conseil d'administration et fixer le nombre de ses membres. Le comité exécutif pourra avoir tels pouvoirs et autorité d'agir au nom du conseil d'administration que ce dernier aura déterminé par résolution préalable. A moins que le conseil d'administration n'en dispose autrement, le comité exécutif établira sa propre procédure pour la convocation et la tenue de ses réunions.

Le conseil d'administration fixera, s'il y a lieu, la rémunération des membres du comité exécutif.

**Art. 15.** Le conseil d'administration ou l'administrateur unique représente la société en justice, soit en demandant soit en défendant.

Les exploits pour ou contre la société sont valablement faits au nom de la société seule.

**Art. 16.** Vis-à-vis des tiers la société est engagée en toutes circonstances, en cas d'administrateur unique, par la signature individuelle de cet administrateur, et en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de 2 administrateurs, ou encore par la signature individuelle du préposé à la gestion journalière, dans les limites de ses pouvoirs, ou par la signature individuelle ou conjointe d'un ou de plusieurs mandataires dûment autorisés par le conseil d'administration.

**Art. 17.** La surveillance des opérations de la société sera confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale ou l'actionnaire unique, qui fixe le nombre, leurs émoluments et la durée de leurs mandats, laquelle ne pas dépasser six ans. Tout commissaire sortant est rééligible.

### Assemblées

**Art. 18.** S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés par l'assemblée des actionnaires et prend les décisions par écrit.

En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la société.

Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

**Art. 19.** L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le deuxième vendredi du mois de mai de chaque année à 15.00 heures. Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

**Art. 20.** Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration respectivement par l'administrateur unique ou le commissaire aux comptes. Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant 10% du capital social.

**Art. 21.** Chaque action donne droit à une voix.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

### Année sociale - Répartition des bénéfices

**Art. 22.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier de chaque année et finit le 31 décembre de la même année.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

**Art. 23.** Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé 5% au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint 10% du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

### Dissolution - Liquidation

**Art. 24.** La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leur rémunération.

### Disposition générale

**Art. 25.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

#### Dispositions transitoires

Le premier exercice commence le 1<sup>er</sup> mai 2009 pour se terminer le 31 décembre 2009.

La première assemblée générale annuelle se réunira le deuxième vendredi du mois de mai à 17.00 heures.

#### Souscription

Le capital social de EUR 9.700.000,00.- est souscrit par les actionnaires tels que représentés et plus amplement désignés sur la liste de présence de l'assemblée de la société scindée proportionnellement à leurs droits dans le capital de la société scindée, savoir:

- |                                                                                                             |                 |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------|
| 1. Camperio Légal & Fiduciary Services PLC agissant en qualité de Trustee de The Bruno Nespoli Family Trust | 206.000 actions |
| 2. Camperio Légal & Fiduciary Services PLC agissant en qualité de Trustee de The BN Trust . . . .           | 194.000 actions |

#### Libération

Le capital social de SIRIO 51 S.A. de EUR 9.700.00,00-, tel que figurant à l'article 5 du projet des statuts ci avant, est libéré conformément au projet de scission par le transfert à la société des actifs et des passifs de la Société, suivant la répartition propose dans le projet de scission, savoir:

		Valeur en EUR
	ACTIF	30.04.2009
A	CAPITAL SOUSCRIT NON VERSE:	
A	TOTAL	<hr/>
B	FRAIS D'ETABLISSEMENT:	0,00

B I	Frais de constitution et modif.statuts .....	879,56
B	TOTAL .....	879,56
C	ACTIF IMMOBILISE:	
C I	Immobilisations incorporelles:	
	TOTAL .....	0,00
C II	Immobilisations corporelles:	
	TOTAL .....	0,00
C III	Immobilisations financières:	
C III 5	titres ayant le caractère d'immobilisations .....	4.500.000,00
C III 6	autres prêts et créances .....	4.036.499,00
	TOTAL .....	8.536.499,00
C	TOTAL ACTIF IMMOBILISE .....	8.536.499,00
D	ACTIF CIRCULANT:	
D I	Stocks:	
	TOTAL .....	0,00
D II	Créances:	
D II 4	autres créances:	
	- dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an .....	225.601,26
	TOTAL .....	225.601,26
D III	Valeurs mobilières:	
D III 3	autres valeurs mobilières:	
D III 3 a	autres participations .....	1.034.840,51
D III 3 b	autres titres .....	17.944.303,40
	TOTAL .....	18.979.143,91
D IV	Avoirs en banques, avoirs en compte de chèques postaux, chèques et en caisse:	
D IV 1	dépôts bancaires et postaux .....	1.817.128,73
	TOTAL .....	1.817.128,73
D	TOTAL ACTIF CIRCULANT .....	21.021.873,90
E	COMPTE DE REGULARISATION ACTIFS	
	Prorata et réescomptes .....	711.849,05
	TOTAL .....	711.849,05
	TOTAL ACTIF .....	30.271.101,51
	PASSIF	30.04.2009
A	CAPITAUX PROPRES:	
A I	Capital souscrit	9.700.000,00
A II	Primes d'émission .....	0,00
A III	Réserves de réévaluation .....	0,00
A IV	Réserves: .....	0,00
A IV 1	Réserve légale .....	502.600,70
A V	Résultats reportés .....	18.671.217,26
A VI	Résultat de l'exercice .....	1.355.278,13
A	TOTAL CAPITAUX PROPRES .....	30.229.096,09
B	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES:	
B	TOTAL .....	0,00
C	DETTES:	
C 4	Dettes sur achats et prestations de services:	
	- dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an .....	9.188,75
C 9	Autres dettes:	
	- dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an .....	30.066,67
	TOTAL .....	39.255,42
D	COMPTE DE REGULARISATION PASSIFS:	
	Prorata et réescomptes .....	2.750,00
	TOTAL .....	2.750,00
	TOTAL PASSIF .....	30.271.101,51

Lequel apport autre qu'en numéraire sera fait l'objet d'un rapport du réviseur d'entreprises, savoir la société "Compagnie Européenne de Révision Luxembourg" avec siège social à 5, Avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, conformément aux dispositions de l'article 26-1 de la loi sur les sociétés, daté avant la tenue de l'assemblée générale approuvant le présent projet de scission

#### Attribution

En contrepartie de cet apport, les 194.000 actions représentatives du capital social de EUR 9.700.000,00- de la société présentement constituée, sont attribuées comme suit:

1. Camperio Légal & Fiduciary Services PLC agissant en qualité de Trustee de The Bruno Nespoli Family Trust	99.910 actions
2. Camperio Légal & Fiduciary Services PLC agissant en qualité de Trustee de The BN Trust . . . . .	94.090 actions
Total . . . . .	194.000 actions

Luxembourg le 27 juillet 2009.

*Pour le Conseil d'Administration*

Marco Sterzi

Référence de publication: 2009091861/790.

(090114847) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2009.

### **Alternative Pharma Solutions Royalties S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 147.090.

#### — STATUTS

L'an deux mille neuf, le vingt-six juin.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Alternative Pharma Solutions Llc, ayant son siège à 41 State Street Albany, New York, NY 12209, ici représentée par Monsieur Alexander CLAESSENS, économiste, demeurant professionnellement à L-2163 Luxembourg 29 avenue Monterey, en sa qualité d'administrateur délégué.

Laquelle comparante, représentée comme il est dit, a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elle va constituer:

**Art. 1<sup>er</sup>** . Il est formé une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de ALTERNATIVE PHARMA SOLUTIONS ROYALTIES S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est indéterminée.

**Art. 2.** La société a pour objet la détention et l'exploitation de brevets et licences.

La société peut également acquérir tous brevets, licences, marques, procédés ou modes de fabrication, et les exploiter soit directement, soit à travers de licences à accorder aux sociétés dans lesquelles elle a des participations directes ou indirectes, soit à des tiers.

La société a en outre pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription et toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale et prêter tous concours, que ce soit par des prêts, garanties ou de toute autre manière à des sociétés filiales ou affiliées. La société peut emprunter sous toutes les formes.

D'une façon générale, elle peut prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations financières, commerciales et industrielles qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

**Art. 3.** Le capital social est fixé à TRENTE-DEUX MILLE EUROS (EUR 32.000,-) divisé en CENT (100) actions de TROIS CENT VINGT EUROS (EUR 320,-) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

**Art. 4.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 5.** Le Conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Lorsque la société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

Le Conseil d'administration devra choisir en son sein un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion sera conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme ou télex, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopieur.

Le Conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Les décisions du Conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Vis-à-vis des tiers, la Société sera valablement engagée par la signature de l'Administrateur unique, ou en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la signature individuelle de l'administrateur délégué.

**Art. 6.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

**Art. 7.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 8.** L'assemblée générale annuelle se réunit le premier vendredi du mois de mai à 10.00 heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 9.** Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

**Art. 10.** L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le Conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

**Art. 11.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

*Dispositions transitoires*

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2009.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en l'an 2010.

*Souscription et Libération*

Les actions de la Société ont été souscrites comme suit:

Alternative Pharma Solutions Llc, prédésignée, cent actions: 100

Les actions ont été libérées à concurrence de vingt-cinq pour cent (25%) par des versements en espèces de sorte que la somme de HUIT MILLE EUROS (EUR 8.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

*Déclaration*

Le notaire-rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

*Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de mille trois cents Euros.

*Assemblée générale extraordinaire*

Et aussitôt l'actionnaire unique, représentant l'intégralité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqué, s'est réuni en assemblée générale. Après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, il a pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Le nombre des administrateurs est fixé à un et celui des commissaires à un.

*Deuxième résolution*

Est appelé aux fonctions d'administrateur:

Monsieur Alexander CLAESSENS, économiste, demeurant professionnellement à 29 avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

*Troisième résolution*

Est appelée aux fonctions de commissaire:

MONTEREY AUDIT SARL, ayant son siège à L-2163 Luxembourg 29, avenue Monterey.

*Quatrième résolution*

Les mandats de l'administrateur et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2013.

*Cinquième résolution*

Le siège social est fixé au 29, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le comparant prémentionné a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: A. CLAESSENS - H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 3 juillet 2009. Relation: LAC/2009/26205. Reçu soixante-quinze euros 75,00 EUR

*Le Receveur (signé) Francis SANDT.*

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le quinze juillet de l'an deux mille neuf.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009090627/242/138.

(090107948) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2009.

---

**Gliders S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 241, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 60.196.

**PROJET DE SCISSION**

*a. Forme, dénomination, siège et capital de la Société dont la scission a été proposée par le conseil d'administration de la Société en date du 17 juillet 2009*

GLIDERS S.A., une société anonyme, constituée et organisée selon les lois du Luxembourg, ayant son siège social à 241, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 60.196 (la Société).

Capital social: trente et un mille euros (EUR 31.000) représenté par trente et un mille (31.000) actions entièrement libérées et d'une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune.

*b. Les nouvelles sociétés*

En date du 17 juillet 2009, le conseil d'administration de la Société a proposé la scission de la Société par la constitution de deux sociétés anonymes luxembourgeoises nouvelles, à dénommer ARBA S.A. et RIBEN S.A., chacune avec siège social au 241, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg (les Sociétés Nouvelles).

*c. Assemblée générale des actionnaires de la Société*

Le conseil d'administration de la Société doit, au moins un mois après le dépôt et la publication de ce projet de scission conformément à l'article 9 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée (la Loi), convoquer, dès que possible, les actionnaires de la Société à une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) pour approuver la scission proposée, par laquelle la Société transférera, par suite de sa dissolution sans liquidation, l'ensemble de son patrimoine actif et passif, conformément aux articles 288 et 307 de la Loi et au présent projet de scission, aux Sociétés Nouvelles.

*d. Rapport d'échange des actions*

Les éléments d'actif et de passif de la Société seront attribués à ARBA S.A. à concurrence de 67,13% de leur valeur de marché et à RIBEN S.A. à concurrence de 32,87% de cette valeur.

En échange de l'apport des éléments d'actif et de passif de la Société aux Sociétés Nouvelles, les Sociétés Nouvelles émettront les actions suivantes en faveur des actionnaires de la Société:

- ARBA S.A: trois cent dix (310) actions ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, devant être entièrement libérées en conséquence de l'apport d'une partie des éléments d'actif et de passif de la Société.

- RIBEN S.A: trois cent dix (310) actions ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, devant être entièrement libérées en conséquence de l'apport d'une partie des éléments d'actif et de passif de la Société.

Les actionnaires de la Société participeront comme suit dans le capital social des Sociétés Nouvelles en conséquence de la scission de la Société:

- M. Giovanni Levi, détenteur de quinze mille cinq cents (15.500) actions dans le capital social de la Société recevra trois cent dix (310) actions dans le capital social de la société ARBA S.A.

- M. Dan Emanuel Levi, détenteur de quinze mille cinq cent (15.500) actions dans le capital social de la Société recevra trois cent dix (310) actions dans le capital social de la société RIBEN S.A.

*e. Modalités de remise des actions des Sociétés Nouvelles*

Les actions des Sociétés Nouvelles seront nominatives et inscrites au nom des actionnaires dans le registre des actions de chaque Société Nouvelle.

Chaque actionnaire des Sociétés Nouvelles obtiendra sur demande un certificat d'inscription nominative.

*f. Annulation des actions de la Société*

Les actions de la Société seront annulées le jour de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires approuvant la scission.

*g. Date de prise d'effet de la scission*

D'un point de vue comptable, les opérations de la Société seront considérées comme ayant été réalisées pour le compte exclusif des Sociétés Nouvelles à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2009.

*h. Date à partir de laquelle les actions dans les Sociétés Nouvelles donnent le droit de participer aux bénéfices*

Les actions donneront le droit de participer aux distributions des bénéfices des Sociétés Nouvelles à partir de leur constitution.



## i. Avantages

Aucun avantage particulier ne sera attribué aux administrateurs et aux commissaires aux comptes de la Société en rapport avec et comme conséquence de la scission de la Société et, à l'exception de sa rémunération usuelle pour ses services, le réviseur indépendant établissant les rapports requis par l'article 26-1 de la Loi n'aura aucun avantage particulier.

La Société n'a pas émis en faveur de quiconque des valeurs mobilières autres que les actions détenues par les actionnaires existants.

j. Attribution du patrimoine:  
Bilan au 30 juin 2009

	GLIDERS S.A.	RIBEN S.A.	ARBA S.A.
<b>ACTIF</b>			
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>			
IMMOBILISATIONS CORPORELLES . . . . .	345.592,71	0,00	345.592,70
IMMOBILISATIONS FINANCIERES . . . . .	6.039.067,76	2.786.305,87	3.252.761,89
<b>ACTIF CIRCULANT</b>			
CREANCES . . . . .	6.220.903,48	1.694.807,61	4.526.095,87
AVOIRS EN BANQUE ET EN CAISSE . . . . .	515.554,81	257.777,41	257.777,41
<b>TOTAL ACTIF . . . . .</b>	<b>13.121.118,76</b>	<b>4.738.890,89</b>	<b>8.382.227,86</b>
<b>PASSIF</b>			
CAPITAL ET PRIME D'EMISSION . . . . .	13.249.194,05	4.355.165,90	8.894.028,14
RESERVE LEGALE . . . . .	7.000,00	2.300,98	4.699,02
RESULTATS REPORTEES . . . . .	-476.595,29	-156.662,48	-319.932,81
PERTE DE L'EXERCICE . . . . .	-389.882,16	-128.158,85	-261.723,31
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES . . . . .	70.461,29	35.230,65	35.230,65
DETTES DONT LA DUREE RESIDUELLE EST INFERIEURE OU EGALE A UN AN . . . . .	660.940,87	631.014,69	29.926,18
<b>TOTAL PASSIF . . . . .</b>	<b>13.121.118,76</b>	<b>4.738.890,89</b>	<b>8.382.227,86</b>

Sans préjudice de ce qui précède, tout élément d'actif et de passif appartenant à la Société à la date de l'Assemblée et non décrit plus amplement dans ce projet de scission doit être attribué à ARBA S.A. à concurrence de 50% de sa valeur de marché et à RIBEN S.A. à concurrence de 50% de cette valeur.

## k. Statuts des Sociétés Nouvelles

Les projets des statuts des Sociétés Nouvelles sont les suivants:

ARBA S.A.

**Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Entre les personnes ci-avant désignées et toutes celles qui deviendraient dans la suite propriétaire des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme sous la dénomination de "ARBA S.A."

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

**Art. 3.** La société est établie pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La Société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres, instruments financiers, obligations, bons du trésor, participations, actions et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle pourra également être engagée dans les opérations suivantes et pourra également apporter toute assistance financière, que ce soit sous forme de prêts, d'octroi de garanties ou autrement, à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, sans que celui-ci soit substantiel, ou à toutes sociétés, qui seraient actionnaires, directs ou indirects, de la Société, ou encore à toutes les sociétés appartenant au même groupe que la Société (ci-après reprises comme "les sociétés apparentées"), il est entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui ferait qu'elle soit engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier:

- conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit et réunir des fonds, notamment, par l'émission de titres, d'obligations, de billets à ordre et d'autres instruments de dettes ou de titres de capital ou utiliser des instruments financiers dérivés ou autres;

- avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ou avec garantie de souscrire à ou acquérir tous instruments de dette, avec ou sans garantie, émis par une entité luxembourgeoise ou étrangère, pouvant être considérés dans l'intérêt de la Société;

- accorder toute garanties, fournir tous gages ou toutes autres formes de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou parties de ses avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou de Sociétés Apparentées dans les limites autorisées par la loi luxembourgeoise.

La Société pourra investir dans des opérations immobilières uniquement à des fins d'investissement et non par pour l'utilisation personnelle de la société.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, y inclus des opérations immobilières, qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent.

**Art. 5.** Le capital souscrit est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-) divisé en trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire. La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Le capital autorisé est, pendant la durée telle que prévue ci-après, de trois millions d'euros (EUR 3.000.000,-) qui sera représenté par trente mille (30.000) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre, le conseil d'administration est autorisé, pendant une période de cinq ans, prenant fin le 31 août 2013 à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé avec émission d'actions nouvelles. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, ou par conversion d'obligations comme dit ci-après.

Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.

Le conseil d'administration est encore autorisé à émettre des emprunts obligataires ordinaires, avec bons de souscription ou convertibles, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations, avec bons de souscription ou convertibles, ne pourra se faire que dans le cadre des dispositions légales applicables au capital autorisé, dans les limites du capital autorisé ci-dessus spécifié et dans le cadre des dispositions légales, spécialement de l'article 32-4 de la loi sur les sociétés. Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

#### **Administration - Surveillance**

**Art. 6.** La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à

une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 7.** Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, télex ou téléfax, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

**Art. 8.** Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue de ses membres. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.

**Art. 9.** Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances. Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

**Art. 10.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

**Art. 11.** La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

**Art. 12.** La Société sera engagée par la signature collective de deux (2) administrateurs ou la seule signature de toute (s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la société sera engagée par sa seule signature.

**Art. 13.** La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

### Assemblée générale

**Art. 14.** L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

**Art. 15.** Une assemblée générale extraordinaire des actionnaires convoquée aux fins de modifier une disposition des Statuts ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié du capital est présente ou représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées. Si la première de ces conditions n'est pas remplie une nouvelle assemblée des actionnaires peut être convoquée, dans les formes statutaires ou par la Loi. Cette convocation reproduit l'ordre du jour, en indiquant la date et le résultat de la précédente assemblée. La seconde assemblée des actionnaires délibère valablement quelle que soit la portion du capital représentée. Dans les deux assemblées des actionnaires, les résolutions pour être valables devront réunir les deux tiers au moins des voix des actionnaires présents ou représentés.

Cependant, la nationalité de la Société peut être changée et l'augmentation ou la réduction des engagements des actionnaires ne peuvent être décidés qu'avec l'accord unanime des actionnaires et sous réserve du respect de toute autre disposition légale.

**Art. 16.** L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le quatrième mardi du mois d'octobre à 10.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

**Art. 17.** Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le dixième du capital social.

**Art. 18.** Chaque action donne droit à une voix.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

### **Année sociale - Répartition des bénéfices**

**Art. 19.** L'année sociale commence le premier juillet de chaque année et finit le 30 juin de l'année suivante.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

**Art. 20.** Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé cinq pour cent au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

### **Dissolution - Liquidation**

**Art. 21.** La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs.

### **Disposition générale**

**Art. 22.** La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

### *Souscription et libération*

Ces faits exposés:

M. Giovanni Levi, résidant à flat 3, 44, Avenue Road, N6 5DR London, Royaume-Uni, déclare souscrire à trois cent dix (310) actions sous forme nominatives ayant une valeur nominale de cent euros (100,-) chacune et de les libérer intégralement par apport en nature consistant en une partie des actifs et passifs de GLIDERS S.A. tel que décrit au projet de scission de GLIDERS S.A.

L'apport en nature en relation avec la scission de GLIDERS S.A. a fait l'objet d'un rapport de RSM AUDIT LUXEMBOURG S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et existant selon le droit luxembourgeois, ayant son siège social 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 113.621, agissant en tant que réviseur d'entreprises indépendant, daté de ce jour, en conformité avec les termes de l'article 26-1 de la Loi, qui conclut comme suit:

*"Conclusion*

..."

### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 30 juin 2010.

La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2010.

L'assemblée générale extraordinaire qui se réunira immédiatement après la constitution de la Société nommera les administrateurs ainsi que le commissaire aux comptes de la Société et, par dérogation à l'article 7 des statuts, le premier président du conseil d'administration. Elle fixera également la durée de leurs mandats.

RIBEN S.A.

### **Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Entre les personnes ci-avant désignées et toutes celles qui deviendraient dans la suite propriétaire des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme sous la dénomination de "RIBEN S.A."

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

**Art. 3.** La société est établie pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La Société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres, instruments financiers, obligations, bons du trésor, participations, actions et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle pourra également être engagée dans les opérations suivantes et pourra également apporter toute assistance financière, que ce soit sous forme de prêts, d'octroi de garanties ou autrement, à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, sans que celui-ci soit substantiel, ou à toutes sociétés, qui seraient actionnaires, directs ou indirects, de la Société, ou encore à toutes les sociétés appartenant au même groupe que la Société (ci-après reprises comme "les sociétés apparentées"), il est entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui ferait qu'elle soit engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier:

- conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit et réunir des fonds, notamment, par l'émission de titres, d'obligations, de billets à ordre et d'autres instruments de dettes ou de titres de capital ou utiliser des instruments financiers dérivés ou autres;

- avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ou avec garantie de souscrire à ou acquérir tous instruments de dette, avec ou sans garantie, émis par une entité luxembourgeoise ou étrangère, pouvant être considérés dans l'intérêt de la Société;

- accorder toute garanties, fournir tous gages ou toutes autres formes de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou parties de ses avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou de Sociétés Apparentées dans les limites autorisées par la loi luxembourgeoise.

La Société pourra investir dans des opérations immobilières uniquement à des fins d'investissement et non par pour l'utilisation personnelle de la société.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, y inclus des opérations immobilières, qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent.

**Art. 5.** Le capital souscrit est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-) divisé en trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire. La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Le capital autorisé est, pendant la durée telle que prévue ci-après, de trois millions d'euros (EUR 3.000.000,-) qui sera représenté par trente mille (30.000) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre, le conseil d'administration est autorisé, pendant une période de cinq ans, prenant fin le 31 août 2013 à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé avec émission d'actions nouvelles. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, ou par conversion d'obligations comme dit ci-après.

Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.

Le conseil d'administration est encore autorisé à émettre des emprunts obligataires ordinaires, avec bons de souscription ou convertibles, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations, avec bons de souscription ou convertibles, ne pourra se faire que dans le cadre des dispositions légales applicables au capital autorisé, dans les limites du capital autorisé ci-dessus spécifié et dans le cadre des dispositions légales, spécialement de l'article 32-4 de la loi sur les sociétés. Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

### Administration - Surveillance

**Art. 6.** La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 7.** Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, télex ou téléfax, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

**Art. 8.** Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue de ses membres. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.

**Art. 9.** Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances. Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

**Art. 10.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

**Art. 11.** La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

**Art. 12.** La Société sera engagée par la signature collective de deux (2) administrateurs ou la seule signature de toute (s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la société sera engagée par sa seule signature.

**Art. 13.** La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

### Assemblée générale

**Art. 14.** L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

**Art. 15.** Une assemblée générale extraordinaire des actionnaires convoquée aux fins de modifier une disposition des Statuts ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié du capital est présente ou représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées. Si la première de ces conditions n'est pas remplie une nouvelle assemblée des actionnaires peut être convoquée, dans les formes statutaires ou par la Loi. Cette convocation reproduit l'ordre du jour, en indiquant la date et le résultat de la précédente assemblée. La seconde assemblée des actionnaires délibère valablement quelle que soit la portion du capital représentée. Dans les deux assemblées des actionnaires, les résolutions pour être valables devront réunir les deux tiers au moins des voix des actionnaires présents ou représentés.

Cependant, la nationalité de la Société peut être changée et l'augmentation ou la réduction des engagements des actionnaires ne peuvent être décidés qu'avec l'accord unanime des actionnaires et sous réserve du respect de toute autre disposition légale.

**Art. 16.** L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le quatrième mardi du mois d'octobre à 10.30 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

**Art. 17.** Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le dixième du capital social.

**Art. 18.** Chaque action donne droit à une voix.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

### Année sociale - Répartition des bénéfices

**Art. 19.** L'année sociale commence le premier juillet de chaque année et finit le trente juin de l'année suivante.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

**Art. 20.** Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé cinq pour cent au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

### Dissolution - Liquidation

**Art. 21.** La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs.

### Disposition générale

**Art. 22.** La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

### *Souscription et Paiement*

Ces faits exposés:

- M. Dan Emanuel Levi, résidant à 26, Corso Re Umberto, 10128 Turin, Italie, déclare souscrire à trois cent dix (310) actions sous forme nominatives ayant une valeur nominale de cent euros (100,-) chacune et de les libérer intégralement par apport en nature consistant en une partie des actifs et passifs de GLIDERS S.A. tel que décrit au projet de scission de GLIDERS S.A., à savoir:

L'apport en nature en relation avec la scission de GLIDERS S.A. a fait l'objet d'un rapport de RSM AUDIT LUXEMBOURG S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et existant selon le droit luxembourgeois, ayant son siège social 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 113.621, agissant en tant que réviseur d'entreprises indépendant, daté de ce jour, en conformité avec les termes de l'article 26-1 de la Loi, qui conclut comme suit:

"Conclusion

...."

*Dispositions transitoires*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 30 juin 2010.

La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2010.

L'assemblée générale extraordinaire qui se réunira immédiatement après la constitution de la Société nommera les administrateurs ainsi que le commissaire aux comptes de la Société et, par dérogation à l'article 7 des statuts, le premier président du conseil d'administration. Elle fixera également la durée de leurs mandats.

**Hereafter the English translation of the preceding text:**

(In case of divergences between the French and the English text, the French version is prevailing)

DRAFT TERMS OF DIVISION

*a. Form, name, registered office and capital of the Company whose division has been proposed by the board of directors of the Company on July 17<sup>th</sup>, 2009*

GLIDERS S.A., a public limited liability company (société anonyme), incorporated and organized under the laws of Luxembourg, having its registered office at 241, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, registered with the Trade and Companies Register under number B 60.196 (the Company).

Share capital: thirty one thousand Euro (EUR 31,000) represented by thirty one thousand fully paid up shares with a nominal value of one Euro (EUR 1).

*b. The new companies*

On July 17<sup>th</sup>, 2009, the board of directors of the Company has proposed the division of the Company to be carried out by the incorporation of two new Luxembourg public limited liability companies (sociétés anonymes), to be named ARBA S.A. and RIBEN S.A., each with registered office at 241, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg (the New Companies).

*c. General meeting of the shareholders of the Company*

The board of directors of the Company shall, at least one month after the filing and publication of these draft terms of division in accordance with article 9 of the law on commercial companies dated August 10, 1915, as amended (the Law) convene, as soon as practicable, the shareholders of the Company to an extraordinary general meeting (the Meeting) to approve the proposed division, whereby, following its dissolution without liquidation, the Company will transfer, to the New Companies, all of its assets and liabilities, in accordance with articles 288 and 307 of the Law and the present draft terms of division.

*d. Exchange ratio of the shares*

The assets and liabilities of the Company will be allocated to ARBA S.A. to the extent of 67,13% of their market value and to RIBEN S.A. to the extent of 32,87% of such value.

In exchange of the contribution of the assets and liabilities of the Company to the New Companies, the New Companies will issue the following shares in favour of the shareholders of the Company:

- ARBA S.A: three hundred ten (310) shares with a per value of one hundred Euro (EUR 100.-) each, to be fully paid up as a result of the contribution of part of the assets and liabilities of the Company; and
- RIBEN S.A: three hundred ten (310) shares with a per value of one hundred Euro (EUR 100.-) each, to be fully paid up as a result of the contribution of part of the assets and liabilities of the Company.

The shareholders of the Company will participate as follows in the share capital of the New Companies as a result of the division of the Company:

- Mr Giovanni Levi, owner of fifteen thousand five hundred (15,500) shares in the share capital of the Company will receive three hundred ten (310) shares in the share capital of ARBA S.A.; and
- Mr Dan Emanuel Levi, owner of fifteen thousand five hundred (15,500) shares in the share capital of the Company will receive three hundred ten (310) shares in the share capital of RIBEN S.A.

*e. Terms of the delivery of the shares in the New Companies*

The shares of the New Companies will be in registered form and will be recorded in the name of the shareholders in the share register of each New Company.

Upon request each shareholder of the New Companies will receive a shareholders' certificate.

*f. Cancellation of the shares of the Company*

The shares of the Company will be cancelled as from the extraordinary shareholders' meeting approving the division.



*g. Date as from which the division will be effective*

From an accounting point of view, the operations of the Company will be treated as having been carried out solely on behalf of the New Companies as from July 1<sup>st</sup>, 2009.

*h. Date as from which the shares of the New Companies carry the right to participate in the profits*

The shares shall carry the right to participate in any distribution of profits of the New Companies as from their incorporation.

*i. Advantages*

No special advantage will be granted to the directors and the statutory auditors of the Company in connection with or as the result of the division of the Company and, besides its customary fee for services rendered, the independent auditor issuing the reports required by article 26-1 of the law on commercial companies, will not benefit from any special advantage.

The Company has not issued, to any person, any securities other than the shares held by the existing shareholders.

*i. Allocation of assets and liabilities*

Balance Sheet as at 30/06/2009	GLIDERS S.A.	RIBEN S.A.	ARBA S.A.
<b>ASSETS</b>			
FIXED ASSETS . . . . .	345,592.71	0.00	345,592.70
FINANCIAL ASSETS . . . . .	6,039,067.76	2,786,305.87	3,252,761.89
<b>CURRENT ASSETS</b>			
DEBTORS . . . . .	6,220,903.48	1,694,807.61	4,526,095.87
CASH AT BANK AND CASH IN HAND . . . . .	515,554.81	257,777.41	257,777.41
TOTAL ASSETS . . . . .	13,121,118.76	4,738,890.89	8,382,227.86
<b>LIABILITIES</b>			
CAPITAL AND SHARE PREMIUM . . . . .	13,249,194.05	4,355,165.90	8,894,028.14
LEGAL RESERVE . . . . .	7,000.00	2,300.98	4,699.02
RESULTS BROUGHT FORWARD . . . . .	-476,595.29	-156,662.48	-319,932.81
RESULT FOR THE FINANCIAL YEAR . . . . .	-389,882.16	-128,158.85	-261,723.31
PROVISIONS FOR LIABILITIES AND CHARGES . . . . .	70,461.29	35,230.65	35,230.65
CREDITORS DUE AND PAYABLE WITHIN ONE YEAR . . . . .	660,940.87	631,014.69	29,926.18
TOTAL LIABILITIES . . . . .	13,121,118.76	4,738,890.89	8,382,227.86

Without prejudice to the foregoing, any assets and liabilities belonging to the Company at the date of the Meeting and not further described in these draft terms of division shall be allocated to ARBA S.A. to the extent of 50% of their market value and to RIBEN S.A. to the extent of 50% of such value.

*k. Articles of incorporation of the New Companies*

The proposed articles of incorporation of the New Companies are as follows:

ARBA S.A.

**Name - Registered office - Duration - Object - Capital**

**Art. 1.** Between the above-mentioned persons and all those that might become owners of the shares created hereafter, a public limited liability company is herewith formed under the name of "ARBA S.A.".

**Art. 2.** The registered office is in Luxembourg City.

The company may establish branches, subsidiaries, agencies or administrative offices in the Grand Duchy of Luxembourg as well as in foreign countries by a simple decision of the board of directors.

Without any prejudice of the general rules of law governing the termination of contracts, in case the registered office of the company has been determined by contract with third parties, the registered offices may be transferred to any other place within the municipality of the registered office, by a simple decision of the board of directors. The registered office may be transferred to any other municipality of the Grand Duchy of Luxembourg by a decision of the shareholders' meeting.

If extraordinary events of a political, economic or social character, likely to impair normal activity at the registered office or the easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the company which, notwithstanding the provisional transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg company.

One of the executive organs of the company, which has powers to commit the company for acts of daily management, shall make this declaration of transfer of the registered office and inform third parties.

**Art. 3.** The company is established for an unlimited period.

**Art. 4.** The purposes for which the Company is formed are all operations or transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any companies or enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participating interests.

The Company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities, financial instruments, bonds, treasury bills, equity participation, stocks and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents, grant to the companies in which it has participating interests any support, loans, advances or guarantees.

The Company may also enter into the following transactions and may also render every assistance, whether by way of loans, guarantees or otherwise to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest or any company being a direct or indirect shareholder of the Company or any company belonging to the same group as the Company (the "Connected Companies"), it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as regulated activity of the financial sector:

- to borrow money in any form or to obtain any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, the issue, on a private basis, of bonds, notes, promissory notes and other debt or equity instruments, the use of financial derivatives or otherwise;

- to advance, lend or deposit money or give credit to or to subscribe to or purchase any debt instrument issued by any Luxembourg or foreign entity on such terms as may be thought fit and with or without security;

- to enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the undertaking, property assets (present and future) or by all or any such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company and of any of the Connected Companies, within the limits of and in accordance with the provisions of Luxembourg laws.

In general, the Company may take any measure to safeguard its rights and make any transactions, including real estate investments, whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes and which are liable to promote their development or extension.

**Art. 5.** The subscribed capital of the company is fixed at thirty-one thousand euro (EUR 31,000.-) divided into three hundred ten (310) shares with a par value of one hundred euro (EUR 100.-) each.

The shares are in registered or bearer form, at the option of the shareholders, subject to the restriction foreseen by law.

The company may, to the extent and under the terms permitted by law, redeem its own shares.

For the period foreseen here below, the authorised capital is fixed three Million Euro (EUR 3,000,000.-) to be divided into thirty thousand (30.000) shares with a par value of one hundred Euro (EUR 100.-) each.

The authorised and the subscribed capital of the company may be increased or reduced by a decision of the general meeting of shareholders voting with the same quorum as for the amendment of the articles of incorporation.

Furthermore, the board of directors is authorised, during a period of five years ending on 31 August 2013, to increase in one or several times the subscribed capital, within the limits of the authorised capital. Such increased amount of capital may be subscribed for and issued in the form of shares with or without an issue premium, to be paid-up in cash, by contribution in kind, by compensation with uncontested, current and immediately exercisable claims against the company, or even by incorporation of profits brought forward, of available reserves or issue premiums, or by conversion of bonds in shares as mentioned below.

The board of directors is especially authorised to proceed to such issues without reserving to the then existing shareholders a preferential right to subscribe to the shares to be issued.

The board of directors may delegate to any duly authorised director or officer of the company, or to any other duly authorised person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of such increased amounts of capital.

After each increase of the subscribed capital performed in the legally required form by the board of directors, the present article is, as a consequence, to be adjusted to this amendment.

Moreover, the board of directors is authorised to issue ordinary or convertible bonds, or bonds with warrants, in bearer or other form, in any denomination and payable in any currency or currencies. It is understood that any issue of convertible bonds or bonds with warrants can only be made under the legal provisions regarding the authorised capital, within the limits of the authorised capital as specified here above and specially under the provisions of art. 32-4 of the company law.

The board of directors shall fix the nature, price, rate of interest, conditions of issue and repayment and all other terms and conditions thereof.

A register of registered bonds will be kept at the registered office of the company.

### **Board of Directors and Statutory Auditors**

**Art. 6.** The corporation shall be managed by a board of directors composed of at least by three members, who need not be shareholders. However, in case the Company is incorporated by a sole shareholder or that it is acknowledged in a general meeting of shareholders that the Company has only one shareholder left, the composition of the board of directors may be limited to one (1) member only until the next ordinary general meeting acknowledging that there is more than one shareholder in the Company.

The directors shall be appointed for a period not exceeding six years and they shall be re-eligible; they may be removed at any time.

In the event of a vacant directorship previously appointed by general meeting, the remaining directors as appointed by general meeting have the right to provisionally fill the vacancy, such decision to be ratified by the next general meeting.

**Art. 7.** The board of directors chooses among its members a chairman. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by one of the directors present at the meeting designated to that effect by the board.

The meetings of the board of directors are convened by the chairman or by any two directors.

The board can only validly debate and take decisions if the majority of its members is present or represented. Proxies between directors are permitted; with the restriction that one director can only represent one of the members of the board of directors.

The directors may cast their vote on the points of the agenda by letter, telegram, telex or telefax, confirmed by letter.

Written resolutions approved and signed by all directors shall have the same effect as resolutions voted at the directors' meetings.

**Art. 8.** Decisions of the board are taken by an absolute majority of the votes cast. In case of an equality of votes, the chairman has a casting vote.

**Art. 9.** The minutes of the meetings of the board of directors shall be signed by all the directors having assisted at the debates.

Copies or extracts shall be certified conform by one director or by a proxy.

**Art. 10.** The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the company's interest. All powers not expressly reserved to the general shareholders' meeting by the law of August 10th, 1915, as subsequently modified, or by the present articles of incorporation of the company, fall within the competence of the board of directors.

**Art. 11.** According to article 60 of the Law, the daily management of the Company as well as the representation of the Company in relation with this management may be delegated to one or more directors, officers, managers or other agents, associate or not, acting alone or jointly. Their nomination, revocation and powers shall be settled by a resolution of the board of directors.

The Company may also grant special powers by authentic proxy or power of attorney by private instrument.

**Art. 12.** The Company will be bound by the joint signature of two (2) directors or the sole signature of any persons to whom such signatory power shall be delegated by the board of directors. In case the board of directors is composed of one (1) member only, the Company will be bound by the signature of the sole director.

**Art. 13.** The company is supervised by one or several statutory auditors, shareholders or not, who are appointed by the general meeting, which determines their number and their remuneration, and who can be dismissed at any time.

The term of the mandate of the statutory auditor(s) is fixed by the general meeting of shareholders for a period not exceeding six years.

### **General meeting**

**Art. 14.** The general meeting represents the whole body of shareholders. It has the most extensive powers to carry out or ratify such acts as may concern the corporation. The convening notices are made in the form and delays prescribed by law.

**Art. 15.** An extraordinary general meeting convened to amend any provisions of the Articles shall not validly deliberate unless at least one half of the capital is represented and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles. If the first of these conditions is not satisfied, a second meeting may be convened, in the manner prescribed by the Articles or by the Law. Such convening notice shall reproduce the agenda and indicate the date and the results of the previous meeting. The second meeting shall validly deliberate regardless of the proportion of the capital represented. At both meetings, resolutions, in order to be adopted, must be adopted by a two-third majority of the Shareholders present or represented.

However, the nationality of the Company may be changed and the commitments of its Shareholders may be increased only with the unanimous consent of all the Shareholders and in compliance with any other legal requirement.

**Art. 16.** The annual general meeting will be held in the municipality of the registered office at the place specified in the convening notice on the fourth Tuesday of the month of October at 10.00. a.m.

If such day is a holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

**Art. 17.** The board of directors or the auditor(s) may convene an extraordinary general meeting. It must be convened at the written request of shareholders representing ten percent of the company's share capital.

**Art. 18.** Each share entitles to the casting of one vote. The company will recognise only one holder for each share; in case a share is held by more than one person, the company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as sole owner in relation to the company.

#### **Business year - Distribution of profits**

**Art. 19.** The business year begins on July 1<sup>st</sup> of each year and ends on June 30<sup>th</sup> of the following year.

The board of directors draws up the annual accounts according to the legal requirements.

It submits these documents with a report of the company's activities to the statutory auditor(s) at least one month before the statutory general meeting.

**Art. 20.** At least five percent of the net profit for the financial year have to be allocated to the legal reserve fund. Such contribution will cease to be compulsory when the reserve fund reaches ten percent of the subscribed capital.

The remaining balance of the net profit is at the disposal of the general meeting.

Advances on dividends may be paid by the board of directors in compliance with the legal requirements.

The general meeting can decide to assign profits and distributable reserves to the amortisation of the capital, without reducing the corporate capital.

#### **Dissolution - Liquidation**

**Art. 21.** The company may be dissolved by a decision of the general meeting voting with the same quorum as for the amendment of the articles of incorporation.

Should the company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, legal or physical persons, appointed by the general meeting which will specify their powers and remunerations.

#### **General Dispositions**

**Art. 22.** The law of August 10, 1915 on Commercial Companies as subsequently amended shall apply in so far as these articles of incorporation do not provide for the contrary.

#### *Subscription and Payment*

Thereupon,

Mr Giovanni Levi, residing at flat 3, 44 Avenue Road, N6 5DR London, United Kingdom, declares to subscribe to three hundred ten (310) shares in registered form with a par value of one hundred Euro (EUR 100.-) to fully pay them up by a contribution in kind consisting part of the assets and liabilities of GLIDERS S.A. as set forth in the draft terms of division of GLIDERS S.A.

The contribution in kind in connection with the division of GLIDERS S.A. has been subject of a report of RSM AUDIT LUXEMBOURG S.à r.l., a limited liability company incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 113.621, acting as independent auditor (réviseur d'entreprises), as of the date hereof, in accordance with the provisions of article 26-1 of the Law, which concludes as follows:

#### *"Conclusion*

..."

#### *Transitory dispositions*

The first financial year begins on the date of incorporation of the company and ends on 30 June 2010.

The first annual general meeting shall be held in 2010.

The extraordinary general shareholders' meeting that shall take place immediately after the incorporation of the company will elect the first director(s) and the auditor(s), and by deviation from article 7 of the articles of incorporation, the first chairman of the board of directors. This extraordinary general shareholders' meeting will also determine the duration of their respective mandates.

RIBEN S.A.

#### **Name - Registered office - Duration - Object - Capital**

**Art. 1.** Between the above-mentioned persons and all those that might become owners of the shares created hereafter, a public limited liability company is herewith formed under the name of "RIBEN S.A."

**Art. 2.** The registered office is in Luxembourg City.

The company may establish branches, subsidiaries, agencies or administrative offices in the Grand Duchy of Luxembourg as well as in foreign countries by a simple decision of the board of directors.

Without any prejudice of the general rules of law governing the termination of contracts, in case the registered office of the company has been determined by contract with third parties, the registered offices may be transferred to any other place within the municipality of the registered office, by a simple decision of the board of directors. The registered office may be transferred to any other municipality of the Grand Duchy of Luxembourg by a decision of the shareholders' meeting.

If extraordinary events of a political, economic or social character, likely to impair normal activity at the registered office or the easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the company which, notwithstanding the provisional transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg company.

One of the executive organs of the company, which has powers to commit the company for acts of daily management, shall make this declaration of transfer of the registered office and inform third parties.

**Art. 3.** The company is established for an unlimited period.

**Art. 4.** The purposes for which the Company is formed are all operations or transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any companies or enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participating interests.

The Company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities, financial instruments, bonds, treasury bills, equity participation, stocks and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents, grant to the companies in which it has participating interests any support, loans, advances or guarantees.

The Company may also enter into the following transactions and may also render every assistance, whether by way of loans, guarantees or otherwise to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest or any company being a direct or indirect shareholder of the Company or any company belonging to the same group as the Company (the "Connected Companies"), it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as regulated activity of the financial sector:

- to borrow money in any form or to obtain any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, the issue, on a private basis, of bonds, notes, promissory notes and other debt or equity instruments, the use of financial derivatives or otherwise;
- to advance, lend or deposit money or give credit to or to subscribe to or purchase any debt instrument issued by any Luxembourg or foreign entity on such terms as may be thought fit and with or without security;
- to enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the undertaking, property assets (present and future) or by all or any such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company and of any of the Connected Companies, within the limits of and in accordance with the provisions of Luxembourg laws.

In general, the Company may take any measure to safeguard its rights and make any transactions, including real estate investments, whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes and which are liable to promote their development or extension.

**Art. 5.** The subscribed capital of the company is fixed at thirty-one thousand euro (EUR 31,000.-) divided into three hundred ten (310) shares with a par value of one hundred euro (EUR 100.-) each.

The shares are in registered or bearer form, at the option of the shareholders, subject to the restriction foreseen by law.

The company may, to the extent and under the terms permitted by law, redeem its own shares.

For the period foreseen here below, the authorised capital is fixed three Million Euro (EUR 3,000,000.-) to be divided into thirty thousand (30,000) shares with a par value of one hundred Euro (EUR 100.-) each.

The authorised and the subscribed capital of the company may be increased or reduced by a decision of the general meeting of shareholders voting with the same quorum as for the amendment of the articles of incorporation.

Furthermore, the board of directors is authorised, during a period of five years ending on 31 August 2013, to increase in one or several times the subscribed capital, within the limits of the authorised capital. Such increased amount of capital may be subscribed for and issued in the form of shares with or without an issue premium, to be paid-up in cash, by contribution in kind, by compensation with uncontested, current and immediately exercisable claims against the company, or even by Incorporation of profits brought forward, of available reserves or issue premiums, or by conversion of bonds in shares as mentioned below.

The board of directors is especially authorised to proceed to such issues without reserving to the then existing shareholders a preferential right to subscribe to the shares to be issued.

The board of directors may delegate to any duly authorised director or officer of the company, or to any other duly authorised person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of such increased amounts of capital.

After each increase of the subscribed capital performed in the legally required form by the board of directors, the present article is, as a consequence, to be adjusted to this amendment.

Moreover, the board of directors is authorised to issue ordinary or convertible bonds, or bonds with warrants, in bearer or other form, in any denomination and payable in any currency or currencies. It is understood that any issue of convertible bonds or bonds with warrants can only be made under the legal provisions regarding the authorised capital, within the limits of the authorised capital as specified here above and specially under the provisions of art. 32-4 of the company law.

The board of directors shall fix the nature, price, rate of interest, conditions of issue and repayment and all other terms and conditions thereof.

A register of registered bonds will be kept at the registered office of the company.

### **Board of Directors and Statutory Auditors**

**Art. 6.** The corporation shall be managed by a board of directors composed of at least by three members, who need not be shareholders. However, In case the Company is incorporated by a sole shareholder or that it is acknowledged in a general meeting of shareholders that the Company has only one shareholder left, the composition of the board of directors may be limited to one (1) member only until the next ordinary general meeting acknowledging that there is more than one shareholder in the Company.

The directors shall be appointed for a period not exceeding six years and they shall be re-eligible; they may be removed at any time.

In the event of a vacant directorship previously appointed by general meeting, the remaining directors as appointed by general meeting have the right to provisionally fill the vacancy, such decision to be ratified by the next general meeting.

**Art. 7.** The board of directors chooses among its members a chairman. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by one of the directors present at the meeting designated to that effect by the board.

The meetings of the board of directors are convened by the chairman or by any two directors.

The board can only validly debate and take decisions if the majority of its members is present or represented. Proxies between directors are permitted; with the restriction that one director can only represent one of the members of the board of directors.

The directors may cast their vote on the points of the agenda by letter, telegram, telex or telefax, confirmed by letter.

Written resolutions approved and signed by all directors shall have the same effect as resolutions voted at the directors' meetings.

**Art. 8.** Decisions of the board are taken by an absolute majority of the votes cast. In case of an equality of votes, the chairman has a casting vote.

**Art. 9.** The minutes of the meetings of the board of directors shall be signed by all the directors having assisted at the debates.

Copies or extracts shall be certified conform by one director or by a proxy.

**Art. 10.** The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the company's interest. All powers not expressly reserved to the general shareholders' meeting by the law of August 10<sup>th</sup>, 1915, as subsequently modified, or by the present articles of incorporation of the company, fall within the competence of the board of directors.

**Art. 11.** According to article 60 of the Law, the daily management of the Company as well as the representation of the Company in relation with this management may be delegated to one or more directors, officers, managers or other agents, associate or not, acting alone or jointly. Their nomination, revocation and powers shall be settled by a resolution of the board of directors.

The Company may also grant special powers by authentic proxy or power of attorney by private instrument.

**Art. 12.** The Company will be bound by the joint signature of two (2) directors or the sole signature of any persons to whom such signatory power shall be delegated by the board of directors. In case the board of directors is composed of one (1) member only, the Company will be bound by the signature of the sole director.

**Art. 13.** The company is supervised by one or several statutory auditors, shareholders or not, who are appointed by the general meeting, which determines their number and their remuneration, and who can be dismissed at any time.

The term of the mandate of the statutory auditor(s) is fixed by the general meeting of shareholders for a period not exceeding six years.

### General meeting

**Art. 14.** The general meeting represents the whole body of shareholders. It has the most extensive powers to carry out or ratify such acts as may concern the corporation. The convening notices are made in the form and delays prescribed by law.

**Art. 15.** An extraordinary general meeting convened to amend any provisions of the Articles shall not validly deliberate unless at least one half of the capital is represented and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles. If the first of these conditions is not satisfied, a second meeting may be convened, in the manner prescribed by the Articles or by the Law. Such convening notice shall reproduce the agenda and indicate the date and the results of the previous meeting. The second meeting shall validly deliberate regardless of the proportion of the capital represented. At both meetings, resolutions, in order to be adopted, must be adopted by a two-third majority of the Shareholders present or represented.

However, the nationality of the Company may be changed and the commitments of its Shareholders may be increased only with the unanimous consent of all the Shareholders and in compliance with any other legal requirement.

**Art. 16.** The annual general meeting will be held in the municipality of the registered office at the place specified in the convening notice on the fourth Tuesday of the month of October at 10.30 a.m.

If such day is a holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

**Art. 17.** The board of directors or the auditor(s) may convene an extraordinary general meeting. It must be convened at the written request of shareholders representing ten percent of the company's share capital.

**Art. 18.** Each share entitles to the casting of one vote. The company will recognise only one holder for each share; in case a share is held by more than one person, the company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as sole owner in relation to the company.

### Business year - Distribution of profits

**Art. 19.** The business year begins on July 1<sup>st</sup> and ends on June 30<sup>th</sup> of each year.

The board of directors draws up the annual accounts according to the legal requirements.

It submits these documents with a report of the company's activities to the statutory auditor(s) at least one month before the statutory general meeting.

**Art. 20.** At least five percent of the net profit for the financial year have to be allocated to the legal reserve fund. Such contribution will cease to be compulsory when the reserve fund reaches ten percent of the subscribed capital.

The remaining balance of the net profit is at the disposal of the general meeting.

Advances on dividends may be paid by the board of directors in compliance with the legal requirements.

The general meeting can decide to assign profits and distributable reserves to the amortisation of the capital, without reducing the corporate capital.

### Dissolution - Liquidation

**Art. 21.** The company may be dissolved by a decision of the general meeting voting with the same quorum as for the amendment of the articles of incorporation.

Should the company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, legal or physical persons, appointed by the general meeting which will specify their powers and remunerations.

### General Dispositions

**Art. 22.** The law of August 10, 1915 on Commercial Companies as subsequently amended shall apply in so far as these articles of incorporation do not provide for the contrary.

#### *Subscription and Payment*

Thereupon,

Mr Dan Emanuel Levi, residing at 26, Corso Re Umberto, 10128 Torino, Italy, declares to subscribe to three hundred ten (310) shares in registered form with a par value of one hundred Euro (EUR 100.-) to fully pay them up by a contribution in kind consisting part of the assets and liabilities of GLIDERS S.A. as set forth in the draft terms of division of GLIDERS S.A.

The contribution in kind in connection with the division of GLIDERS S.A. has been subject of a report of RSM AUDIT LUXEMBOURG S.à r.l., a limited liability company incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 113.621, acting as independent auditor (réviseur d'entreprises), as of the date hereof, in accordance with the provisions of article 26-1 of the Law, which concludes as follows:

71040

"Conclusion

..."

*Transitory dispositions*

The first financial year begins on the date of incorporation of the company and ends on 30 June 2010.

The first annual general meeting shall be held in 2010.

The extraordinary general shareholders' meeting that shall take place immediately after the incorporation of the company will elect the first director(s) and the auditor(s), and by deviation from article 7 of the articles of incorporation, the first chairman of the board of directors. This extraordinary general shareholders' meeting will also determine the duration of their respective mandates.

Délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dan LEVI / Signature / Giovanni LEVI / Eric Alvez DE SOUZA, represented by Giovanni LEVI

Référence de publication: 2009091867/869.

(090115724) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2009.

---

**CEREP III France S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 407.750,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 130.286.

Les comptes annuels pour la période du 4 juillet 2007 (date de constitution) au 30 juin 2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juillet 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009088829/12.

(090106331) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2009.

---

**Kikuoka Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5412 Canach, Scheierhaff.

R.C.S. Luxembourg B 28.646.

*Extraits de la réunion du conseil d'administration du 3 juillet 2009*

Lors de la réunion du Conseil d'Administration du 3 juillet 2009, les administrateurs ont pris la résolution suivante:

Le Conseil d'Administration a décidé de remplacer le directeur de la gestion journalière du Golf Monsieur Arnaud LEBALLEUR et de nommer Monsieur Patrick Platz, demeurant à D-54344 Kenn, am Wolfshübel 8, directeur de la gestion journalière du Golf, y compris la gestion du personnel y attaché

Mersch, le 7 juillet 2009.

Pour extrait conforme

N. AREND

*Président du Conseil d'Administration*

Référence de publication: 2009088694/16.

(090105621) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2009.

---

**Asian Food International S.A., Société Anonyme.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

R.C.S. Luxembourg B 125.652.

Le siège social de la Société a été dénoncé le 13 juillet 2009 avec effet immédiat par l'Etude Chevalier & Sciales.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juillet 2009.

*Pour la Société*

Signature

Référence de publication: 2009088906/12.

(090105908) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2009.

---